

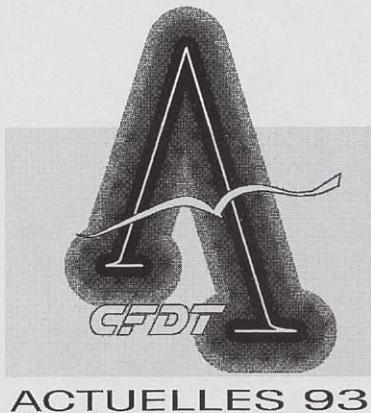
Profession EDUCTION



SGEN
CFDT

Février 1993 ■ Mensuel ■ 15 F

29



Actuelles 93

**8/9 mars 1993
Paris - La Mutualité**

ACTUELLES, c'est l'occasion de se faire entendre, de prendre conscience de la force collective des femmes mais aussi des inégalités qui demeurent.

ACTUELLES 93 permettra de connaître ce que réalisent les équipes CFDT pour les femmes et aussi d'élargir notre horizon à ce que vivent d'autres femmes dans le monde.

Programme :

le 8 Mars après-midi : l'action des femmes pour l'égalité

- les femmes construisent les métiers en développement
- le travail des femmes et l'évolution des besoins sociaux
- le travail des femmes et le renouvellement des revendications et des pratiques syndicales.

le 9 Mars matinée fédérale Sgen-CFDT

- le Sgen-CFDT au masculin-féminin : nos objectifs, nos travaux et nos propositions en matière de mixité
- l'égalité des chances dans les systèmes éducatifs européens.

le 9 Mars après-midi : solidarité avec les femmes du monde.

Bulletin d'inscription à retourner avant le 31.01.93
à votre syndicat ou au Sgen-CFDT,
47, 49 Av. S. Bolivar - 75950 Paris cedex 19

Nom : Prénom :

Adresse :

Tél : Syndicat :

Adresse et tél du syndicat :

Hébergement et transport pris en charge par la CFDT:

- je désire qu'une chambre me soit réservée pour la nuit du 8 au 9 mars 93

Oui

Non

- je m'inscris pour le transport organisé par l'Union régionale CFDT de :

Oui

Non



**AGS déménage
tout le monde
aux quatre coins
de la terre.**

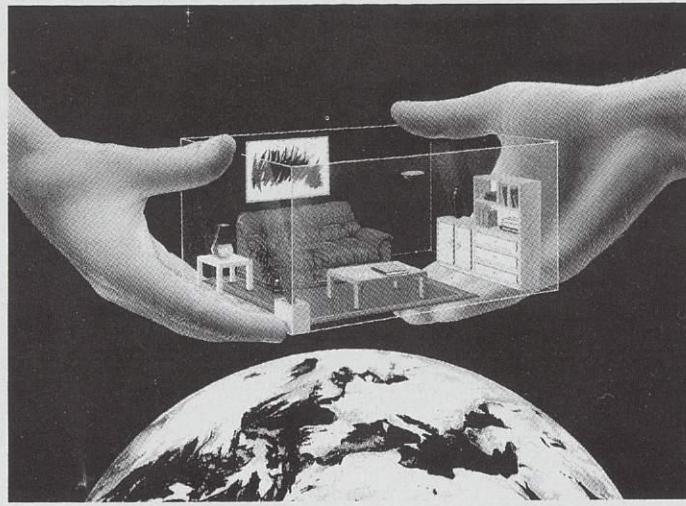
DEVIS GRATUIT

Leader sur l'outre-mer, AGS est le grand spécialiste du déménagement longues distances.

Pour vous, les hommes AGS s'occupent de tout : emballage, transports routiers, maritimes ou aériens, douane, dossier administratif*, transport de voiture, etc.

Responsable unique sur l'outre-mer, disposant des meilleurs correspondants ailleurs, AGS vous assure en permanence le maximum de qualité et de sécurité.

*Facilités de paiement pour les fonctionnaires mutés dans les Dom-Tom et à l'étranger.



NUMERO VERT 05 05 05 47
APPEL GRATUIT

Pour toute la Métropole



Paris
9, rue Thomas-Edison
92230 Gennevilliers
Tél. : (1) 40 85 90 10

Le Mans
Tél. : 43 72 13 44
Nantes
Tél. : 40 92 09 50

Brest
Tél. : 98 41 50 11
Dinan
Tél. : 96 39 32 92

Troyes
Tél. : 25 79 00 23
Grenoble
Tél. : 76 62 05 64

Marseille
Tél. : 91 02 62 40
Carcassonne
Tél. : 68 47 61 61

Tarbes
Tél. : 62 93 55 01
Marmande
Tél. : 53 64 13 46

Guadeloupe
Baie Mahault
Tél. : (590) 26 72 71
26 60 54

Martinique
Tél. : (596) 50 05 15
50 05 16

Guyane
Cayenne
Tél. : (594) 35 41 60

La Réunion
Le Port
Tél. : (262) 43 41 72
43 41 77

Mayotte
Tél. : (269) 61 17 17
61 17 29

Nouvelle-Calédonie
Tél. : (687) 28 63 33
28 23 70

Tahiti
Tél. : (689) 43 39 55
Agents à Djibouti et Saint-Pierre-et-Miquelon

SALAIRES

LES BAS SALAIRES TOUJOURS

L'accord salarial 1991/92 arrive à son terme.

Pas de rallonge : l'inflation a été moins forte que les augmentations de salaires pour 1991/1992.



J.-F. Rossard

Même si l'accord salarial est soldé positivement, les bas salaires restent toujours en rade.

La dernière mesure prévue par l'accord salarial signé, entre autres par nous, intervient le 1er février 1993 mais concerne 1992 : l'augmentation sera de 1,8 %. Auparavant les signataires de l'accord se sont réunis avec le gouvernement pour

"dresser le constat d'application" de l'accord et procéder à un éventuel ajustement.

Les augmentations de salaires ayant été supérieures à l'inflation pour 91/92, l'ajustement n'a pas lieu d'être. L'accord a donc été soldé positivement, à la dif-

férence de la dernière fois. Mais le problème des bas salaires demeure. La mesure du 1er février permettra aux plus bas salaires de repasser légèrement au-dessus du Smic, mais pour combien de temps ?

LE YO-YO DES SMICARDS

Cela fait maintenant plusieurs années que, pour ne pas se retrouver en dessous du Smic, les plus bas salaires de la Fonction publique (indice 226, moins de 5 000 F nets) doivent faire appel à un mécanisme de compensation. Plus de 15 000 agents dans l'Education nationale, essentiellement des non-titulaires, sont dans cette situation. C'est intolérable. On mesure à partir de là l'effort qu'il reste à fournir pour que soit satisfait la revendication du Sgen-CFDT, réaffirmée par le congrès de Nancy : pas de salaire en dessous de l'indice 300, soit 6 610 F nets. "La revalorisation des bas salaires est une priorité de l'action revendicative du Sgen-CFDT." Cela passe à la fois par une renégociation de l'accord Durafour sur les catégories D (dont il faut obtenir la suppression effective) et C et par des mesures en points d'indice lors des négociations salariales. Le conseil fédéral du Sgen-CFDT a inscrit cette priorité à son plan de travail. Il s'adresse, dans un premier temps, à l'Uffa-CFDT (Union fédérale des fonctionnaires et assimilés-CFDT) afin de réactiver cette revendication.

Daniel Chatellier
Michel Redoutey

EDITO

UNE EUROPE SOLIDAIRE

Le 1er janvier 1993, date historique pour l'Europe, est passé inaperçu. Moins à cause du retard pris dans le domaine de la libre circulation des personnes que du fait des interrogations sur le sens même à donner à l'Europe. Sur quelles valeurs fortes celle-ci va-t-elle en définitive être fondée ? Sur la domination de l'argent, du chacun pour soi ? Ou au contraire, sur la justice, la solidarité, la démocratie, la défense et l'amélioration de l'environnement, le développement ? Le débat, au moment de la ratification du traité de Maastricht, montre que les craintes comme l'espoir sont réels.

Notre syndicalisme de transformation sociale doit se mobiliser :

Pour l'Europe de l'éducation. Le traité de Maastricht reconnaît l'éducation dans le champ de compétences de l'Europe, mais de façon limitée. Des actions d'incitation et d'encouragement sont prévues. Ce terrain doit être investi pour aller plus loin, pour permettre la réussite de tous les jeunes.

Pour l'Europe sociale.

L'Europe est avant tout une Europe des marchands. Le rôle de la Confédération européenne des syndicats est capital. Le Sgen-CFDT s'inscrit pleinement dans son initiative : faire du 2 avril 1993 une journée européenne d'action pour l'emploi. Pour une Europe politique plus forte. La situation dans l'ex-Yugoslavie est à cet égard un révélateur. La solidarité, la défense des libertés et des Droits de l'Homme ne peuvent se cantonner à l'intérieur des Douze. De nouvelles responsabilités s'imposent à l'Europe. Celle-ci ne doit pas se briser sur les récifs de l'impuissance !

Jean-Michel Boullier

SOMMAIRE

3	ÉDITORIAL
ACTUALITÉ LE MOIS	
3	Salaires
4	PEGC/Bac
5	Hygiène et sécurité
6	Inspection
7	INTERNATIONAL
	Slovénie
8	INITIATIVES
	Le fax à l'école

9/14	DOSSIER
	IUFM : craintes et espoirs
15	NOTES DE LECTURE/PA
	MÉTIER
16	Psychologue scolaire
17	brèves catégorielles
18	L'INVITÉ
	Pierre Boissière
Couverte : IUFM Toulouse	

8/9 mars 1993

EN BREF

CIRCULAIRE ZEP
D'ABORD ÉVALUER

La carte des ZEP ne sera revue qu'en Septembre 94 (BO du 10/12/92) : les éléments manquent actuellement pour faire un bilan de l'existant. Le Sgen-CFDT a réaffirmé au ministère la nécessité d'une véritable évaluation pour une amélioration significative du dispositif ZEP.

Favorable à l'évaluation interne et externe des Zep actuelles prévue par la circulaire, le Sgen-CFDT est intervenu pour que les acteurs en soient effectivement partie prenante. Il faut dépasser le bilan quantitatif et envisager la future programmation dans une démarche de contrat.

La consolidation du dispositif actuel, avec l'accroissement des crédits spécifiques ZEP (de 30 à 80 millions pour 93), doit permettre :

- de meilleures conditions d'enseignement,
- des orientations positives en terme d'accueil des élèves (2 ans, effectifs, études dirigées),
- un accès facilité aux activités sportives et culturelles (prise en charge de certains frais connexes),
- le développement d'actions de prévention dans le domaine de la santé et du social,
- l'amélioration du partenariat : on peut regretter que cet aspect ne soit pas traité avec plus de rigueur, même si une circulaire Education nationale ne peut pas tout régler en la matière.

Le Sgen-CFDT note avec satisfaction que le coordonnateur de ZEP, "enseignant de terrain déchargé de service", "doit avoir les moyens d'assumer les tâches qui sont les siennes". Et il se félicite que l'Education nationale retrouve la maîtrise de la gestion de ses propres crédits.

Concernant les personnels, si accorder à chaque enseignant en ZEP un crédit de formation continue de 8 jours/an est un point positif, la manière de "prendre en compte les situations de travail en milieux difficiles" par un renforcement de l'inspection individuelle ne saurait nous convenir.

Si une situation est difficile, elle l'est pour tous et doit donc être reconnue telle pour tous. Prioritairement en améliorant les conditions de travail : le temps de concertation s'impose de manière urgente !

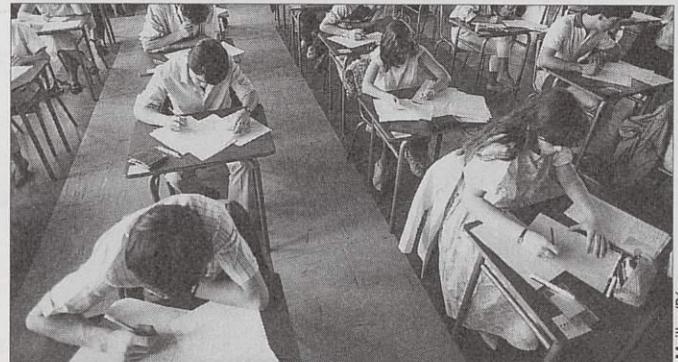
Raymonde Piécuch

BACCALAURÉAT

QUELQUES MESURES POSITIVES

Le Sgen-CFDT a été en partie écouté. Les propositions du ministre de l'Éducation nationale sur le baccalauréat sont, dans l'ensemble, positives. Reste à voir comment elles se concrétiseront.

Les propositions de Jack Lang sur le bac répondent à certaines demandes du Sgen-CFDT : le baccalauréat conserve son statut de diplôme national premier grade de l'enseignement supérieur, la répartition 60/40 des coefficients entre les disciplines dominantes et les disciplines complémentaires - dans les séries technologiques comme dans les séries générales - donne à la "dominante" un poids assez important pour que chaque série ait une véritable identité : c'est un moyen de permettre aux lycéens un choix conséquent et de lutter contre la hiérarchie actuelle. Le Sgen-CFDT est d'accord avec la possibilité de garder des notes supérieures à la moyenne pendant cinq ans : cette disposition, qui existe pour les bacs technologiques, (BO du 27/9/90) enlève à l'examen son caractère de "tout ou rien" et



Mailac/Réa

Les élèves collés au bac auront-ils la possibilité de garder leurs notes supérieures à la moyenne pendant cinq ans ?

devrait permettre de limiter les sorties sans qualification. Pour ce qui est des épreuves - pour lesquelles se met en place un groupe de travail bien tardif - si le Sgen-CFDT demande, depuis plusieurs années déjà, l'introduction d'une part de contrôle en cours de formation, ce n'est pas seulement pour alléger le contrôle terminal, mais surtout pour que

puissent être prises en compte des compétences que les épreuves ponctuelles ne permettent pas d'apprécier, dans le domaine expérimental par exemple. Il s'agit de mieux adapter les formes d'évaluation à ce que l'on veut évaluer, de manière progressive, avec outils et formation.

Raymonde Piécuch

PEGC : POINT FINAL ?

Au moment où vous lirez cet article, tout sera peut-être conclu pour les PEGC. D'après les informations qui sont en notre possession, ce 21 janvier, nous ne pouvons crier victoire. L'opération proposée par le ministère ne permet pas d'avancer plus vite vers le corps unique. Toutefois, les mesures qui seront prises ne sont pas négligeables, puisqu'elles devraient permettre à un plus grand nombre - à tous, affirme le ministère - de partir à la retraite avec l'indice 655, ce qui est équivalent au 11ème échelon de la classe normale des certifiés (537 pour le 11ème échelon de la

classe normale PEGC). Le Sgen-CFDT aura tout mis en œuvre pour faire aboutir sa revendication d'un plan, en 5 ans, d'intégration de tous les PEGC dans le corps des certifiés. Il ne peut qu'être un peu déçu des résultats obtenus. Qu'en juge :

- Maintien de la durée du plan à 10 ans ;
- Limitation de façon drastique du contingent de la liste d'aptitude exceptionnelle à l'accès au corps des certifiés (800 par an) en l'assortissant d'un véritable parcours d'obstacles rendant l'inscription maîtresse du jeu ;

- Créditation d'une classe exceptionnelle qui prolongerait la hors-classe - pour les plus méritants ? - en prenant un contingent de 3 000 sur les 10 758 hors-classe prévus à terme ;

- Pas touche à la classe normale pour ne pas avoir à revaloriser les pensions des PEGC déjà à la retraite.

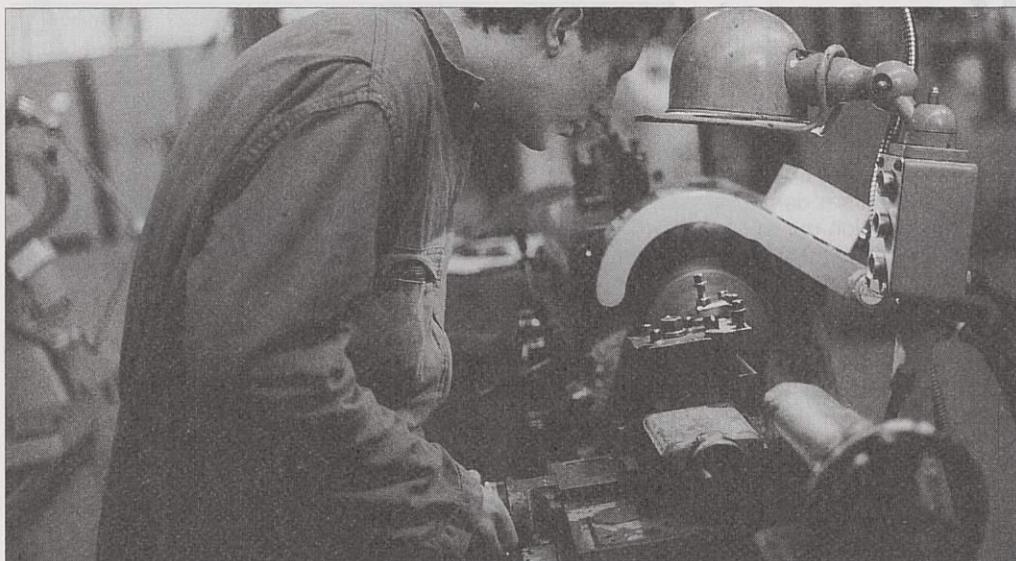
C'est aux PEGC, avec le Sgen-CFDT et d'autres, de montrer qu'ils veulent qu'on aille plus loin et qu'il y ait, pour le moins, un véritable choix entre une intégration sans parcours d'obstacles, avec reclassement, et un alignement indiciaire.

Michel Debon

HYGIÈNE ET SÉCURITÉ

D'ABORD LA PRÉVENTION

Comité hygiène et sécurité (CHS), commission hygiène et sécurité (cHS) sont des outils récents dans l'Education nationale. Leur importance n'est pas toujours bien perçue par les personnels. Le Sgen-CFDT, responsable pour une bonne part de leur création, insiste sur la nécessité de leur mise en oeuvre. L'accident, la maladie professionnelle ne sont pas fatals.



N. Monier/Ania

Depuis que cette photo a été prise, le capot de protection de la meule a été changé, l'inspecteur du travail l'ayant jugé insuffisant lors d'une de ses visites.

Danger ! 35% des tours, 55% des machines à scier, 52% des ciseaux ne disposent pas d'arrêt d'urgence. Idem pour l'absence de protection des outils. L'enquête menée par le ministère de l'Education nationale auprès des lycées professionnels en décembre 1990 soulignait l'urgence de corriger cette situation et surtout de mettre en place des institutions ayant en charge les problèmes de prévention et d'amélioration des conditions de travail. Pour les personnels, il ne s'agissait pas d'une découverte. Des médecins de prévention, des Caisses régionales d'assurance maladie (Cram), des élus sont intervenus régulièrement, effarés par les conditions de travail dans les ateliers. Des enseignants, des conseils d'administration, faute de

support juridique, ont monté des CHS sous forme de PAE !

Dans les LP, la prévention et, au-delà, le champ des conditions de travail sont fréquemment intégrés aux référentiels des enseignements professionnels.

DES NUISANCES DANS LES ACTIVITÉS TERTIAIRES

Comment envisager qu'un tel enseignement soit crédible s'il est dispensé dans des locaux délabrés et bruyants, sur des machines dont les protections réglementaires sont absentes ? Moins spectaculaires, mais tout aussi sérieuses sont les nuisances propres aux activités tertiaires. Les salles de cours, d'informatique sont considérées comme correctes si les issues de secours existent. L'éclairage,

pourtant objet d'une réglementation spécifique, l'acoustique, la disposition des postes de travail, en particulier sièges et écrans, grands pourvoyeurs d'handicaps et d'échecs scolaires sont toujours laissés de côté. Il y a dans ce domaine matière à action syndicale, à intervention des CHS.

Début 91, les travaux de la commission Ceccaldi aboutissent à un projet d'accord cadre entre le ministère et la Caisse nationale d'assurance maladie. Les services de prévention des Cram mettent leur compétence à la disposition des élèves et de la formation des enseignants.

Faisons en sorte que cela ne se limite pas à l'enseignement théorique mais touche aussi la réalité des ateliers et des salles de cours.

Jean Vallier

EN BREF

M.A. : VERS UNE RENTRÉE MOINS PIRE ?

L'action syndicale du Sgen-CFDT, commence à ébranler le ministère. Dans une lettre de mission adressée au directeur des personnels du second degré, le ministre demande d'étudier pour le 15 février, en concertation avec les syndicats, des propositions pour la rentrée 93. Certes, il ne s'agit pour l'instant que de faciliter la titularisation "par la voie des concours" et d'adopter - non de supprimer - le système des stagiaires externes. Le ministère reconnaît cependant qu'il ne peut se contenter du "laissez-faire" de la rentrée 92. A nous, par l'action syndicale et, si possible, intersyndicale, de le contraindre d'abord à ne pas licencier !

SUPÉRIEUR

Le Cneser (Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche) a approuvé le 8 décembre les projets d'arrêtés présentés par le ministère de l'Education nationale pour la rénovation des 1er et 2ème cycles universitaires de quatre secteurs : sciences, technologie, sciences et techniques des activités physiques et sportives (STAPS) et arts. Après l'arrêté général du 26 mai 1992 et de nombreuses consultations, la longue période de réflexion a permis des projets d'arrêtés acceptables et un large consensus est apparu au Cneser. Quant aux sciences humaines et sociales et à la théologie, elles ont été approuvées le 22 décembre. Lettres, langues, droit, sciences économiques et de gestion et administration économique et sociale seront discutés en janvier.

OPTIONS EN LYCÉE

Bientôt, les élèves de 2nde choisiront leurs options de 1ère. Les rectorats définissent maintenant moyens et carte des options. Pour le Sgen-CFDT, il est nécessaire : - de ne pas dévaloriser le bac "sans option", - que l'offre de formation permette aux élèves des choix réels, appuyés sur une information claire et complète, - que les élèves soient égaux en droit vis-à-vis du choix de l'option, quelle que soit la série. L'offre de formation serait d'au moins 1,5 option par élève de 1ère. C'est une possibilité de liberté pour chaque Conseil d'administration.

EN BREF

INSPECTION

FORMATION
CONTINUE

En juillet 1992, 6 syndicats (CFDT, FEN, FO, FGAF, CFTC, CGC) ont signé avec le ministre de la Fonction publique, Michel Delebarre, un accord prolongeant et enrichissant celui déjà signé en 1989 (par les mêmes moins FO). Comme le précédent, cet accord-cadre doit donner lieu à des accords spécifiques par ministère. La négociation est déjà bien engagée à Jeunesse et sports et les propositions plutôt positives. Au ministère de l'Agriculture, le processus est enclenché. A l'Education nationale, un premier projet nous a été présenté. Il demande à être sérieusement amélioré, en particulier sur la priorité aux personnels des catégories C et D ainsi qu'aux personnels féminins, priorité actée dans l'accord fonction publique.

LP : ACTION LE 1ER FÉVRIER

Pour refuser la suppression de 750 postes, le Sgen-CFDT, l'Unsen-CGT et le Snetaa appellent les personnels de lycées professionnels à une campagne d'actions locales unitaires avec un temps fort le 1er février.

L'affichage ministériel de suppression des 750 emplois de PLP conduit les recteurs à diminuer massivement les moyens d'enseignement des lycées professionnels pour la rentrée 93. Cette politique génère de nombreuses mesures dites de "carte scolaire" pour les personnels titulaires, et aura pour conséquence le non réemploi de beaucoup de maîtres auxiliaires. Elle porte atteinte au développement de la voie professionnelle. Aussi le Sgen-CFDT, le Snetaa et l'Unsen-CGT appellent à une grève et à des manifestations nationales le 1er février.

CONTRE LE RACISME

Le Sgen-CFDT a signé l'appel à la manifestation "Contre le racisme et pour l'égalité des droits" le 6 février 93 à Paris (cf. page 4 de couverture). Le texte unitaire d'appel affirme le refus de la banalisation du racisme et de l'antisémitisme, et de toute compromission avec l'idéologie que diffuse le Front national. Il demande une réelle citoyenneté pour chacun, le respect du droit d'asile et une justice égale pour tous (refus de la double peine).

UNE ALTERNATIVE AU REFUS

La lutte contre l'inspection et la notation, pour de nouvelles modalités d'évaluation, est un terrain d'action du Sgen-CFDT. Les modalités utilisées, du refus de signer la note au refus d'inspection, ont été diverses. L'action de Daniel Mansoz, adhérent du Sgen-CFDT de Savoie, est de nature à alimenter le débat et, espérons-le, à permettre des avancées dans ce domaine.

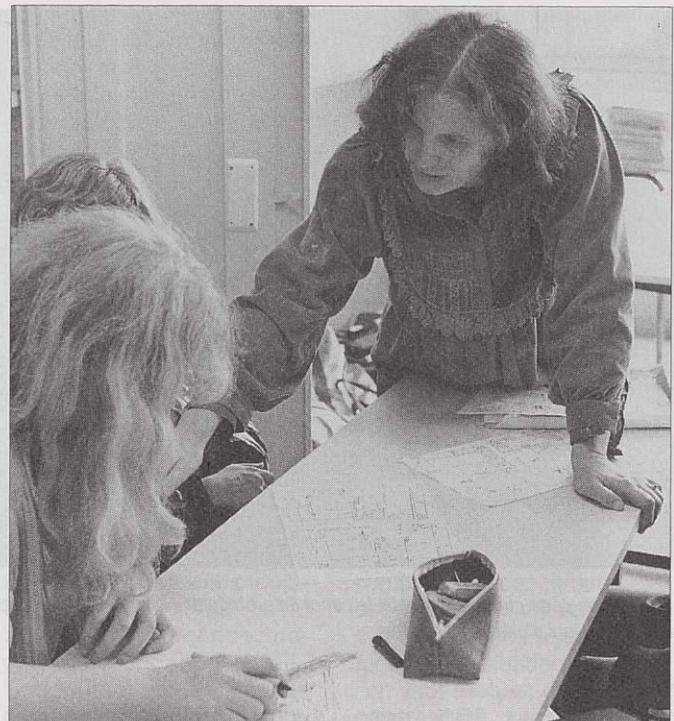
Refuser l'inspection ? Je me suis longtemps posé la question. J'ai fini par sauter le pas. Refus de tout contrôle ? Non. Je suis fonctionnaire et à ce titre il est normal que soit vérifiée la manière dont est remplie la mission qui m'est confiée. Ce qui est en cause n'est pas la légitimité du contrôle mais ses modalités. En octobre 91, j'ai adressé une lettre à l'inspecteur expliquant à quelles conditions je pourrais accepter une inspection. Qu'elle s'étende sur une semaine pour permettre de rencontrer les collègues, de participer aux travaux de l'équipe, de prendre connaissance des objectifs poursuivis, puis de constater s'ils sont atteints. Que toute critique soit assortie d'une proposition de remède concrète : non pas de vagues conseils, mais des stages avec autorisation d'absence et remplacement.

DES CRITÈRES
VARIABLES ET SECRETS

Il y a eu ensuite plusieurs interventions de l'inspecteur général puis une nouvelle visite de l'inspecteur pédagogique régional. J'ai accepté sa visite dans ma classe à condition de n'avoir ni rapport ni note nouvelle et de pouvoir discuter.

Cette solution peut être une alternative au refus pur et simple de l'inspection : pas d'absence de note ou de zéro.

Il faut toutefois rester prudent. Il n'est pas évident que cette solution soit acceptée par tous les inspecteurs. Le système actuel d'inspection donne pouvoir à une



M. Bénichou/Réa

Ne pas refuser tout contrôle, mais établir des modalités d'évaluation claires.

seule personne, au cours d'une séance d'une heure tous les sept ou huit ans, de dire qui est bon, qui ne l'est pas. Il influe sur une carrière à partir de critères variables selon les inspecteurs et surtout secrets.

Il y a un incontestable aspect de loterie : le jour, l'heure dans la journée, la classe influencent largement la qualité de la prestation. J'y ajouterai volontiers l'humeur et l'état de santé de l'inspecteur. L'exercice est très artificiel puisque la présence d'un étranger dans la classe change l'attitude des élèves et souvent celle du professeur qui essaie de se conformer aux manies et marottes

de l'inspecteur. Bien que prétendant être évaluation, l'inspection reste essentiellement contrôle à des fins de normalisation.

Dire que quelqu'un n'est pas bon, lui attribuer ou lui maintenir une mauvaise note ne le rendra pas meilleur en l'absence de toute aide pour régler les problèmes. Les principales innovations pédagogiques se sont mises en place malgré l'inspection plutôt qu'avec elle.

De nouvelles modalités de contrôle et d'évaluation des personnels doivent aujourd'hui remplacer l'inspection.

Daniel Mansoz

INTERNATIONAL

SLOVÉNIE

IMPRESSIONS DE VOYAGE

La Slovénie, ce couloir à courants d'air, au croisement de toutes les cultures, a récemment acquis son indépendance. Gérard Wurtz, secrétaire régional du Sgen-CFDT d'Alsace, vient d'y séjourner.

Il nous rapporte son témoignage sur ce qu'il nomme "le dernier havre de paix" de l'ex-Yougoslavie.

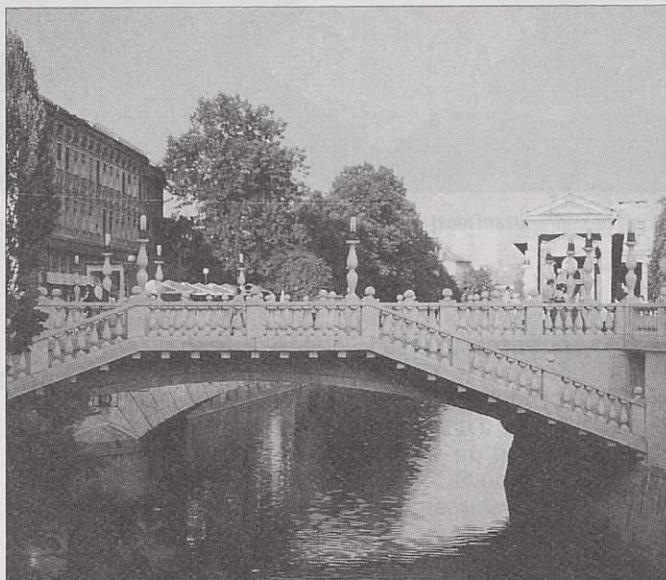
Aller en Slovénie, cela fut pour moi, Alsacien, une visite à une cousine germanique. Comme nous, elle a connu les parenthèses de l'histoire. Avec Napoléon qui proclame la république illyrienne, abolit le servage et fait publier les premiers journaux en langue slovène. Avec l'autogestion triste et la fédération yougoslave. Les deux millions d'habitants de ce petit pays au carrefour des mondes slave, germanique et roman ne se sont pas repliés sur leur pré-carré depuis ce 23 décembre 1990 où ils ont plébiscité l'indépendance. Ils ont accueilli 75 000 Bosniaques et dialoguent avec Serbes et Croates.

Vladimir Tkalec est secrétaire général et fondateur du SVIZ, syndicat de l'éducation et des sciences de Slovénie. Comme le Sgen-CFDT, ce syndicat s'adresse aux personnels enseignants et non enseignants de la maternelle à l'université, structurés en branches professionnelles. Trois ans après sa création, il compte déjà 35 000 adhérents et se pose comme interlocuteur unique du gouvernement.

VERS LA FIN DE L'AUTOGESTION

Rude responsabilité pour Vladimir. D'autant que le système de formation slovène est en plein bouleversement.

On passe d'un système d'autogestion à un système étatisé. A cela s'ajoute une négociation sur la formation professionnelle. Actuellement dispensée dans les centres et lycées, elle ne



Ljubljana, mariage du baroque et de l'Art nouveau, semble bien loin de la guerre qui frappe la Bosnie-Herzégovine.

G. Wurtz

concerne que les niveaux IV et V. L'objet de la négociation porte sur l'extension aux niveaux II et I ainsi que sur le passage à un système d'alternance, copie conforme de celui d'Allemagne.

Changement de paysage. A Ptuj, vieille cité romaine, nous avons rencontré Meta Puklavec, la directrice du site de formation. Grâce à son appétit dans les négociations financières avec les communes - tenues, dans le système autogestionnaire, de financer l'ensemble des dépenses, salaires compris -, elle a donné à son site un rayonnement tel que l'on se bouscule pour y enseigner. Mieux payés qu'ailleurs, les professeurs sont choisis par la directrice selon un critère : l'aptitude au changement et à l'innovation.

Au lycée d'Idrija, près de Ljubljana, la capitale - camaïeu

d'ocre, mariage du baroque et de l'art nouveau -, j'ai retrouvé la discipline napoléonienne de nos lycées d'antan cohabitant avec l'auto-discipline. Ni surveillants, ni CPE. Un professeur de pédagogie est chargé de réguler les tensions. A tour de rôle, deux élèves assurent le contrôle des entrées.

"Illyria, réveille-toi. Les enfants de la Slava trouveront leur chemin vers une patrie où ils seront libres de choisir leur foi et leur loi." Ainsi parlait Franc Preseren, poète romantique opposant aux Habsbourg. Tous les élèves slovènes connaissent ses poèmes. Sa silhouette de bronze, près de la cathédrale de Ljubljana, est toujours ornée d'oeillets rouges, symbole de la Slovénie : ténacité et fidélité.

Gérard Wurtz

EN BREF

PALESTINIENS

La situation des 415 expulsés palestiniens parqués dans un no man's land est inadmissible. Le gouvernement d'Israël fait preuve d'intransigeance et tourne le dos à l'élémentaire respect des droits de l'Homme. Ce sont au contraire des mesures destinées à favoriser la réconciliation et à instaurer une paix juste et durable qui sont nécessaires. Dans ce but, le Sgen-CFDT a signé un appel d'universitaires concernant les prisonniers palestiniens. A l'heure actuelle, le nombre de ces prisonniers est évalué à environ 12 000 dont 3 000 adolescents. Dans les différents centres, les conditions de détention sont particulièrement difficiles. Une libération massive s'impose !

TUNISIE

Le secrétaire général du Snes de Tunisie, organisation syndicale enseignante qui fait partie de la centrale interprofessionnelle UGTT a, lors d'un séjour en France fin décembre, pris contact avec le Sgen-CFDT. Il était désireux d'obtenir des informations sur les revendications prioritaires des enseignants ainsi que sur la situation du syndicalisme français. Il a également fait part des principales préoccupations de son organisation : le statut et les rémunérations des enseignants, la participation de ceux-ci à une transformation indispensable du système éducatif tunisien ainsi que le droit syndical pour lequel aucune disposition écrite claire n'existe actuellement.

EX-YUGOSLAVIE

La question d'une intervention armée dans l'ex-Yougoslavie est, à l'heure où nous écrivons, au centre du débat. Elle divise l'opinion mais elle témoigne d'une prise de conscience de plus en plus vive de l'horreur de la situation, particulièrement en Bosnie, et des limites d'une action seulement humanitaire. Les initiatives prises jusqu'à présent ont été trop dispersées pour créer une véritable solidarité avec ceux qui se battent contre la purification ethnique. Les manifestations du 23 janvier 1993 auxquelles le Sgen-CFDT a, avec toute la CFDT, appelé, ont visé à faire pression pour que soit trouvée une solution politique respectant le libre choix des peuples de l'ex-Yougoslavie dans le cadre des frontières internationalement reconnues.

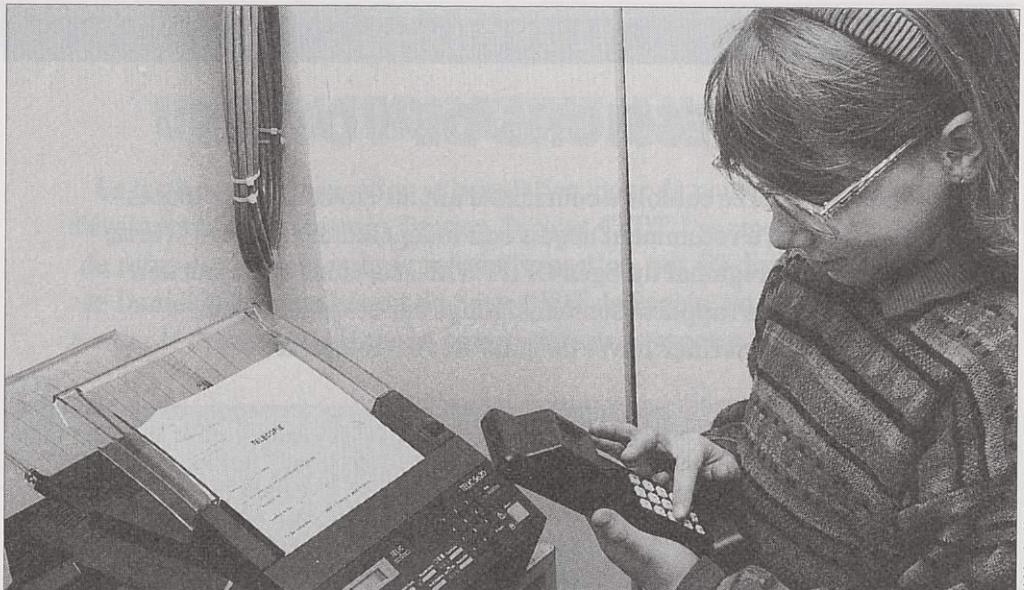
LE RURAL FAXE À LUI MÊME

Les élèves du groupe scolaire d'Aizenay, en Vendée, d'un naturel pressé et curieux, ont vu dans le fax un outil idéal de communication. Non seulement il met la campagne à la porte de la Villette, mais il permet à cette école rurale d'être un centre de ressources pour d'autres écoles.

Le télécopieur de l'école Louis-Buton, à Aizenay (Vendée), signale doucement l'arrivée d'un fax. Mathieu, de l'école de Moussac (Vienne) voudrait savoir de quoi se nourrissent les grenouilles et les têtards. David et Toshi se proposent pour répondre. Ils recherchent les documents à la BCD (bibliothèque centre de documentation) de l'école. Ils sélectionnent les plus significants, les photocopient, élaborent une synthèse-résumé et rédigent une réponse personnalisée avec bibliographie. Le tout est expédié par fax à Moussac deux heures et demie plus tard. Le maître n'est intervenu qu'une fois : pour donner le "bon à envoyer". Une règle coopérative de l'école exige que l'on n'envoie pas d'erreurs orthographiques par télécopie.

LES ENFANTS RENSEIGNENT LES ENFANTS

"L'expérience de la télécopie à l'école a trois ans d'âge en Vendée", précise Joël Blanchard, directeur du groupe scolaire Louis-Buton. Cet adhérent du Sgen-CFDT y croit dur comme fer : "voilà un outil éducatif idéal pour les écoles les plus éloignées des sources documentaires". Tout a démarré lorsque les enseignants d'Aizenay, une



N.Momier/Atia

"Voilà un outil éducatif idéal pour les écoles les plus éloignées des sources documentaires."

petite ville de 5 000 habitants à 15 kilomètres de la Roche-sur-Yon, ont décidé d'associer la télécopie à la pédagogie, en complément d'un journal d'école, d'un réseau télématique, d'un musée scolaire et d'une BCD bien garnie (5 000 volumes dont plus de 1 200 livres documentaires). Le CNDP (centre national de documentation pédagogique) est intéressé. Une subvention permet au CDDP et, à la rentrée 92, à 13 écoles de s'équiper. L'attribution se fait en fonction du projet pédagogique. Ainsi se crée un réseau départemental de télécopie éducative, unique en France, reliant les écoles entre elles. "Sortir les écoles rurales de l'isolement, c'est possible", prouve Joël Blanchard. Car la télécopie, c'est interactif.

En mars 1991, les élèves de la classe de CM2 décident, lors d'un conseil coopératif, de se mettre par télécopie au service des demandes documentaires des classes qui le souhaiteraient. Le service "Les enfants renseignent les enfants" est né. Chaque école sollicite les autres, mais devient en même temps centre de ressources. Pour M. Coat, inspecteur d'académie en Vendée, "le télécopieur n'est pas un gadget. Pour les écoles rurales, c'est un outil de désenclavement

culturel, qui permet d'accéder à des banques de données, d'abolir le temps et l'espace. Comme une école des villes, une école rurale peut ainsi être reliée avec le monde".

ABOLIR LE TEMPS ET L'ESPACE

C'est ainsi que l'école d'Aizenay communique avec des écoles en Nouvelle-Zélande et au Japon ... en anglais mais surtout en dessins, ou plus près de nous, avec la médiathèque des enfants de la Villette. Clémie Guérin, la bibliothécaire, répondra par une bibliographie à la demande de Séverine et Karine, sollicitées par Christophe, de Clairjoie, pour obtenir des documents sur la naissance de la terre.

"L'apprentissage de la gestion de l'information et de ses sources est une donnée fondamentale de la formation pour les enfants d'aujourd'hui et de demain", précise Joël Blanchard. "Il est en effet primordial que les enfants apprennent à gérer la proximité des sources documentaires. On ne s'adresse à l'extérieur, aux organismes départementaux et nationaux que si on a épuisé les ressources locales".

On peut, sans rêver, imaginer un réseau mettant le

centre documentaire du collège, du lycée, de l'université, au service des écoles élémentaires et maternelles de leur secteur. On peut espérer à moyen terme voir tous les CDDP dotés d'un télécopieur au service des demandes documentaires des enseignants mais surtout des élèves (ce qui serait une mission complètement nouvelle pour ces centres). D'ores et déjà, un certain nombre d'organismes nationaux : le Rayon Vert, la Joie par les livres, la Cité de sciences de la Villette, le Palais de la découverte, l'INSEE à Nantes, ouvrent leur service documentaire aux enfants par télécopie. Alors rêvons au jour où toutes les communes rurales, ou les syndicats intercommunaux, auront équipé leurs écoles d'un télécopieur. Mais peut-être faudrait-il d'abord que toutes disposent du téléphone ! ...

Jean-François Rossard, avec URI Pays de la Loire

Pour en savoir plus :
Echo du p'tit Buton, Groupe scolaire L. Buton 85190 Aizenay,
Fax : (16) 51.94.62.29
Réseau national :
Télécoopicem liste des écoles affiliées sur le 3614 UNIVA84 (mots clés : MIN, puis C, puis 7)



IUFM CRAINTES ET ESPOIRS

Arrêt sur image : un an et demi après la mise en route des IUFM, Profession Education fait le point. A Toulouse, auprès de l'équipe syndicale et du directeur ; à Amiens chez les étudiants ; ailleurs, du côté des formateurs et sur la politique de recherche. Non pas pour faire un bilan : laissons aux IUFM le temps de mûrir. Mais pour faire état des interrogations, des craintes et des espoirs de ceux qui enseignent ou se forment à leur métier.

L'institution n'est pas au-dessus de tout soupçon. Elle demande à être consolidée et améliorée. En jeu, le métier d'enseignant et le système éducatif de l'an 2000.

Dossier coordonné par Michel Redoutey.



IUFM Toulouse

PHOTOGRAPHIE

ÉLÈVES

Allocataires de licence et prérecrutés : 139

première année d'IUFM : 1 806

FPS (formation professionnelle spécifique des instituteurs) : 150

professeurs-stagiaires (écoles-collèges-lycées) : 1 032 (PE+FP2 : 312, Agr. + cert. + CP.Capet : 564, Plp2 + CP.Plp : 135, Cpe : 21)

PERSONNELS

enseignants-chercheurs : 41, autres enseignants formateurs : 169, conseillers pédagogiques : 585, Atoss : 171

UN MILLIARD DE FRANCS

C'est la somme mise au service de la formation des maîtres par l'IUFM en Midi Pyrénées

Salaires et prestation : 367 millions de F

Patrimoine immobilier : 577 millions de F

Fonctionnement, subventions : 30 millions de F

LES RÉSULTATS AUX CONCOURS DE L'AN I

PLP2 : 110 reçus sur 178 inscrits (61%), CAPET :

75 reçus sur 107 inscrits (70%), CAPEPS : 58 reçus sur 122 inscrits (47%),

CAPES : 325 reçus sur 691 inscrits (47%), Prof d'écoles : 154 reçus sur 255 inscrits (84%)

ALLOCATIONS

354 allocations en 92/93 (109 en 91/92) se répartissant en 137 année préparatoire et 247 première année d'IUFM

Ô TOULOUSE, Ô MON PAÏS !

Un outil de formation de l'importance des IUFM ne se met pas en place sans problèmes de fonctionnement. Celui de Toulouse est sans doute l'un des plus dynamiques. Son directeur, Gérard Vaysse, ne nie pas les difficultés. Elles ne remettent pas en cause tout le travail réalisé. L'équipe du Sgen-CFDT donne aussi son point de vue.

La région Midi-Pyrénées compte huit départements. Avec ses dix sites de formation répartis sur un territoire - avez-vous coutume de dire - plus vaste que la Belgique, l'IUFM doit avoir quelques difficultés à fonctionner ?

Nous aurions pu, à la limite, mettre tout le monde à Toulouse. Nous avons fait le pari de garder les écoles normales. De ne pas dévitaliser les départements. Nous avons voulu manifester le rôle d'un établissement du supérieur dans l'aménagement du territoire. Toulouse est le seul pôle universitaire. De plus, elle accueille toutes les bibliothèques. Nous avons donc regroupé sur la ville les quelque 2 000 étudiants-professeurs de première année.

A l'inverse, nous visons la délocalisation maximum des stagiaires de deuxième année. Ils seront 700 (sur 1000) dans ce cas l'année scolaire prochaine. Les historiens-géographes se retrouveront à Cahors avec les futurs professeurs d'école du Lot. Même opération à Foix, dans l'Ariège, pour les PLP d'Histoire géo. Les littéraires seront à Montauban (Tarn et Garonne), les mathématiciens dans le Tarn, le secteur

technologique et professionnel à Tarbes dans les Hautes Pyrénées...

Ces délocalisations forcées ont dû en faire grogner plus d'un parmi les stagiaires et surtout parmi les formateurs !

Curieusement, assez peu. Nous avons tout fait pour offrir des conditions de travail et d'accueil exceptionnelles. Le partenariat avec les différents conseils généraux fonctionne bien. Ceux-ci ont tout de même investi plus de seize millions de francs dans l'aménagement et l'agrandissement des anciennes écoles normales, voire comme à Tarbes dans la construction de bâtiments neufs !

DÉLOCALISATION

L'hébergement des stagiaires n'a pas été oublié. A Rodez, par exemple, un contrat entre le conseil général et les hôtelleries permet aux stagiaires de prendre des chambres à 60 F la nuit. Nous avons d'autre part tenu à ce que chacun des huit départements de notre académie ait un véritable pôle universitaire. L'installation de DESS, l'implantation de postes d'enseignants chercheurs, le regroupement des

fonds documentaires des CDDP, IUT, IUFM ... contribuent à la déconcentration des formations supérieures et à la politique d'aménagement du territoire symbolisé par le plan université 2 000.

L'IUFM de Toulouse est-il une école professionnelle ou un établissement d'enseignement supérieur ?

Nous voulons être les deux ! Pour cela, il est indispensable que nous ayions un centre de recherche, un centre documentaire et que nous puissions délivrer des diplômes.



IUFM Toulouse

Gérard Vaysse, directeur de l'IUFM de Toulouse

Parlons justement de la recherche. N'est-ce pas là un terrain sur lequel les universités sont très chatouilleuses ?

La loi portant création des IUFM précise : "Les IUFM contribuent à la recherche en éducation". Nous avons soumis notre projet de centre de recherches sur la formation (Cerf) au ministère de l'Education nationale pour ap-

IUFM an II

N. Monier/Aria

"Sur environ 400 emplois de formateurs proposés au Bulletin officiel, nous avons reçu 780 candidatures."

probation. Il ne s'agit nullement de concurrencer les recherches en sciences de l'éducation ou en didactique menées dans les universités toulousaines. Au contraire ! Nous voulons favoriser échanges et coopérations sur les recherches en cours, faire émerger de nouveaux objets de recherche dans un champ très peu pris en charge - la formation des maîtres - et enfin permettre aux "non-enseignants-chercheurs" de participer à une activité de recherche indispensable pour mener à bien leur tâche de formateurs IUFM. Espérons que le ministère répondra favorablement à notre projet !

Vous évoquez plus haut la délivrance de diplôme. De quoi s'agit-il ?

L'institution souhaite, avec le concours, qu'il y ait sélection. Faut-il pour autant considérer, quand il y a un poste pour dix candidats, que les neuf autres sont mauvais ? J'estime qu'on doit accréditer la formation reçue à l'IUFM par un certifi-

cat d'étude supérieure. Au moment où s'ouvrent les frontières en Europe, où se discute la parité des diplômes, une formation à Bac + 4 ouvre davantage d'horizons qu'à bac + 3.

La plupart des actuels formateurs sont d'anciens professeurs d'école normale ou d'ENNA, des universitaires, qui se retrouvent aujourd'hui sous le même toit. Comment se passe la cohabitation ?

Chaque enseignant est rattaché à une unité de formation. Mais les rapports entre formateurs de différentes origines sont assez limités. Deux outils doivent nous permettre d'arriver à une plus grande cohésion : le "guide des formateurs", brochure remise en début d'année et servant de support à une réunion de tous les formateurs (une journée au premier trimestre) et "le Pli", bulletin mensuel adressé à tous les formateurs et formés, porte-parole de la politique de l'IUFM.

Votre système de fonctionnement permet-il un brassage des stagiaires des différentes filières ?

Nous n'avons pas su faire le mixage en première année. La commission nationale d'orientation qui a agréé notre plan de formation pour 92/94 nous a d'ailleurs recommandé la mise en place d'une formation commune à tous les stagiaires dès la première année. Mais dans les sites délocalisés, avec les "deuxièmes années", ça marche mieux. Le fait que la première année soit une préparation au concours et non au métier explique aussi cette absence de modules communs.

Quel avenir pour l'IUFM de Toulouse ?

La situation actuelle est fragile. Un législateur anti-IUFM pourrait très bien donner les "premières années" à l'Université et les "deuxièmes années" à la Mafpen. Il est donc important, si l'on croit au rôle positif des IUFM, d'enclencher une politique difficilement réversible et d'en prouver tout l'intérêt aux politiques.

UN OUTIL PRÉCIEUX

Quelle que soit l'évolution du système éducatif, dans le sens, par exemple, d'une régionalisation plus avancée, le recrutement de nombreux enseignants qualifiés restera une priorité nationale. Les IUFM qui, en un an, ont donné des résultats très positifs, resteront des outils précieux. Sur la région Midi-Pyrénées, les conseils généraux, toutes tendances confondues, ont bien saisi les avantages liés au développement de pôles universitaires pour la revitalisation de départements peu peuplés et fortement soumis à l'attraction toulousaine. On peut espérer qu'ils hésiteront à laisser voter une nouvelle loi qui réduirait à néant les énormes investissements déjà engagés.

Propos recueillis par Jean-François Rossard

VU DU SYNDICAT

Marie-Jeanne, Christian, François, Monique forment le noyau de l'équipe Sgen-CFDT chargée du suivi de l'IUFM de Toulouse. L'éclatement géographique (3 sites sur Toulouse et 7 sites dans les départements), la diversité des publics formés, l'irrégularité des horaires ne facilitent pas leur travail de contact et d'information des stagiaires.

Pour mettre en place un efficace réseau de défense des stagiaires et créer les conditions de leur organisation collective, il faudrait que sur chacun des dix sites un militant du Sgen-CFDT dispose de quelques heures de décharge de service. On en est bien loin ! Le manque de temps oblige les quelques militants à répondre à l'urgence (constitution de listes pour les élections, permanence mutation).

Selon l'équipe du Sgen-CFDT de la région Midi-Pyrénées, les critiques essentielles sur le fonctionnement de l'IUFM portent sur :

- la disparition des séquences d'application et la réduction du volume de formation des PLP,
- la coupure théorie/pratique dans le second degré,
- la communication de l'administration, très déficiente, en direction des stagiaires et des étudiants,
- le manque de formation commune des stagiaires. Sur les différents sites, les mêmes modules transversaux sont suivis séparément par les formés du premier et du second degrés. Pourtant, la décision positive - de mettre des stagiaires des différents cycles sur un même site aurait dû faciliter cette organisation.

Le Sgen-CFDT de la région a été amené à débattre sur le choix des conseillers pédagogiques (volontariat, plutôt que désignation par l'inspection), sur l'évaluation des stagiaires, et sur l'opportunité de création d'un diplôme IUFM.

LE MAL ÊTRE DES STAGIAIRES

L'IUFM de Picardie s'est installé dans les locaux de l'ex école normale d'instituteurs d'Amiens. Dès le hall d'accueil, le visiteur est informé : les panneaux du ministère qui incitaient à "parler du plaisir d'enseigner" ont été détournés en "mal d'enseigner". L'expression d'un réel malaise des étudiants et des stagiaires face à leur formation.

Un fossé : "On a l'impression de ne pas progresser. Les problèmes rencontrés devant les élèves, personne n'ose en parler. Si tu es en difficulté, tu trouveras de l'aide dans ton lycée auprès des collègues de ta discipline, mais certainement pas à l'IUFM". Pierre, lauréat du Capes de mathématiques, est amer. Comme la plupart des stagiaires, il estime que sa formation professionnelle est insuffisante, par manque d'interactions entre ses six heures d'enseignement en responsabilité et le temps passé à l'IUFM.

Christophe, professeur d'école stagiaire, parle de

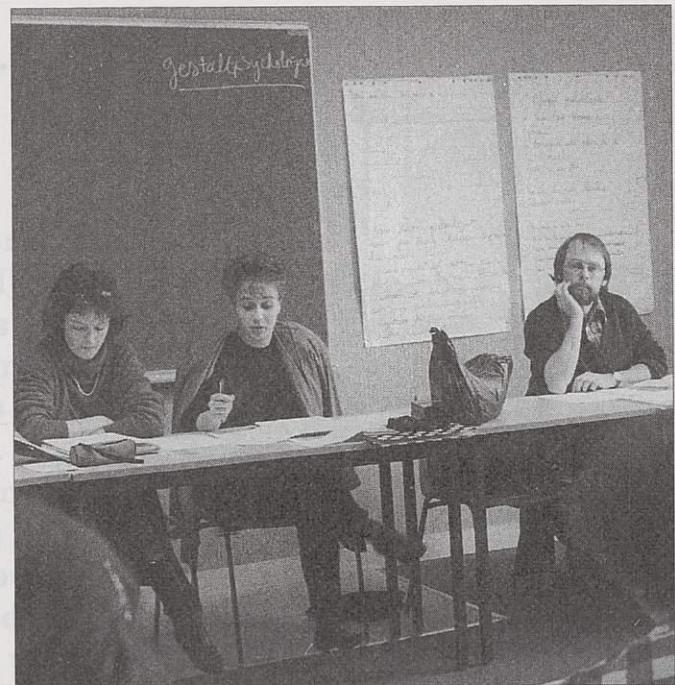
"formation détournée". Un avis largement partagé. En première année, on prépare au concours, pas au métier. Même si des nuances existent entre les futurs professeurs d'école (PE) qui ont bénéficié d'un contact plus étroit avec la classe, et les futurs professeurs de lycées et collèges (PLC) pour qui "elle ne fut qu'une année universitaire de préparation au Capes". A l'actif de l'IUFM, cette préparation est jugée performante. Autre remarque : l'IUFM devait constituer un creuset commun à tous les enseignants. Dans les faits, les formations des PE, PLC, et PLP sont sans

STAGIAIRES MINORITÉ

Les IUFM accueillent environ 630 PLP stagiaires 2ème année. L'an dernier ils étaient près de 1530. Mais en même temps, le nombre de stagiaires externés est passé de 1514 à 2827. Ils auront une formation qui ira de quelques jours à six semaines et parmi eux beaucoup n'ont déjà pas pu profiter de la 1ère année d'IUFM. Ce recul important ne peut nous satisfaire. Il n'est pas la conséquence de la mise en place des IUFM mais bien de décisions ministérielles pour économiser

PLP : UNE EN IUFM

des moyens. Le nombre de stagiaires PLP répartis sur l'ensemble des IUFM donne des effectifs très réduits sur certains centres, (ex. : IUFM de Nice = 2 PLP stagiaires). Cela compromet la qualité de leur formation. Par exemple, il sera difficile dans ces conditions de mettre en place une formation ouverte sur le travail en équipe et interdisciplinaire qui nécessite que les stagiaires de différents ordres d'enseignement puissent travailler ensemble lors de leur formation.



N. Monier/Aria

Mettre en œuvre une pédagogie différenciée.

lien, les uns ignorant tout du travail des autres. La formation commune se réduit à quelques modules d'enseignement. Olivier, stagiaire PLC, porte un jugement sévère : "L'enseignement est plaqué, sans rapport avec les problèmes rencontrés en classe. Les contacts les plus riches entre PE et PLC sont noués en dehors, lors des échanges de niveaux".

INDIVIDUALISER LES PARCOURS

Des PE et PLC se retrouvent pour réfléchir à leurs démarches pédagogiques autour de thèmes communs. Certains vont même jusqu'à s'échanger les classes, le temps d'une séquence. Les a priori tombent et cela permet d'envisager pour plus tard des glissements d'un niveau à un autre. La volonté d'individualiser les parcours de formation des futurs enseignants est inscrite au plan de formation de l'IUFM de Picardie. Mais de l'affichage à la réalité, la distance est bien grande. Françoise, titulaire d'un BTS de diététique, future PE, à l'aise en sciences, aurait sou-

haité orienter sa formation de seconde année vers le français et l'histoire. "On l'a revendiqué en début d'année, mais sans résultat. Pourtant, on nous demande de mettre en œuvre dans nos classes une pédagogie différenciée !" Cette difficulté à assouplir les cursus proposés se retrouve dans l'incapacité à utiliser l'expérience professionnelle de nombreux stagiaires. Véronique a exercé trois ans comme orthophoniste : "A aucun moment, l'institution ne m'a proposé de mettre mon expérience au service de la formation des collègues stagiaires".

Mal-être des formés ? Très certainement. Mais a contrario, volonté de réussir un métier choisi. Car à l'IUFM de Picardie, enseigner représente bel et bien un choix fait en connaissance de cause. L'enthousiasme et la motivation sont intacts : à l'institution de savoir utiliser cet atout. En ayant le courage de porter un regard sans complaisance sur ses pratiques d'enseignement et de formation. Avec la volonté de les faire évoluer.

Gilles Avinain

DU CÔTÉ DES FORMATEURS

Articuler formation théorique et pratique devrait être l'un des rôles des IUFM.

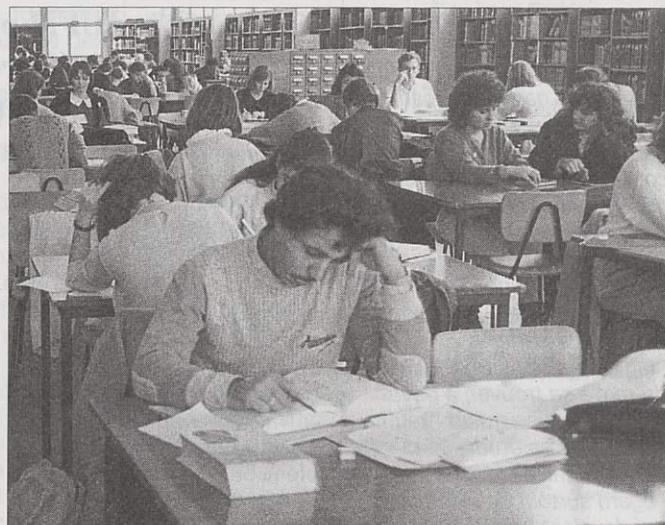
Pour cela, l'implication des conseillers pédagogiques dans la politique de formation des instituts est indispensable.

L'IUFM d'Alsace avoue 1820 stagiaires répartis dans cinq centres : Strasbourg, Mulhouse, Colmar, chacun autour d'un pôle universitaire. La formation des professeurs des lycées et collèges (1 100 premières années et 380 deuxièmes années) domine, mais Colmar deviendra le grand centre de professeurs d'écoles (140 "dernières années" et 200 "secondes années"), Sélestat et Guebwiller terminant la formation des instituteurs. Quatorze universitaires y interviennent mais deux seulement sont à temps plein. Les ex-professeurs d'école normale (24 agrégés et 52 certifiés) constituent le gros bataillon des formateurs mais ils doivent assurer deux heures supplémentaires-années en moyenne, à leur côté 75 for-

mateurs associés (tuteurs, suiveurs de mémoires) et 118 instituteurs maîtres formateurs ! Impressionnante, cette carte d'identité est assez révélatrice des besoins en formation. Sur le terrain il est assez difficile de chiffrer le nombre exact de conseillers pédagogiques.

BRISER L'ISOLEMENT

A Nantes, IUFM de taille comparable, on estime qu'il faut au moins 800 professeurs pour accueillir et encadrer les étudiants et les stagiaires dans les lycées et les collèges. Pour la plupart, ces conseillers pédagogiques, recrutés par les inspecteurs, ont été reconduits. Pourtant à Nantes, comme à Toulouse, existe la volonté de constituer un véritable réseau d'établissements d'accueil



Formations théorique et pratique en interaction.

N. Monier/Arta

passant "contrat" avec l'IUFM et permettant à chaque formateur de briser son isolement. La tradition dominante dans le second degré, celle de l'enseignant centré sur sa discipline, n'incite guère à l'indispensable concertation entre conseillers pédagogiques d'une même discipline ou d'un même établissement, entre les formateurs de terrain et ceux de l'IUFM. Dans la plupart des cas, les initiatives se bornent aux réunions organisées par l'in-

pecteur de la discipline et à une assemblée annuelle pour l'information sur les textes régissant la formation et la qualification des stagiaires. On est bien loin de l'harmonisation indispensable pour une formation théorique et pratique en interaction. La coupure reste forte entre premier degré et second degré. Rare que des universitaires officient auprès des candidats aux concours d'école ! Ce portrait en pointillé fait ressortir la pluralité des situations et aussi les besoins.

A l'évidence, les conseillers pédagogiques ont besoin d'avoir de bonnes conditions de travail (frais de déplacements, indemnités payées à temps, information régulière et formation continuée). Ils ont d'abord besoin de temps pour se réunir au niveau de l'établissement, pour participer à la politique de formation qui devra être mise en œuvre sur le terrain, pour assurer le relais avec l'IUFM et assurer une dynamique de formation dans les établissements. Du temps, c'est-à-dire des décharges de service conséquentes.

L'IUFM

On s'intéresse toujours aux IUFM. Depuis six mois, l'Académie des sciences, des inspecteurs généraux, de doctes sénateurs y sont allés de leur rapport. Les critiques formulées, parfois vives, se veulent néanmoins constructives. Il faut cependant y regarder de près. Nombre de critiques rejoignent les nôtres : insuffisance de moyens (en postes Atoss par exemple), absence de bilan de la phase expérimentale, imprécision du cadrage national, inquiétude sur l'investissement des universitaires dans les IUFM, sur la forma-

AU(X) RAPPORT(S)

tion des professeurs de lycée professionnels. Mais les propos de l'Académie des sciences sur le rôle de la didactique et ceux des sénateurs sur la dérive psychopédagogique et le nombre trop élevé de candidats professeurs des écoles titulaires de licences non-disciplinaires, la critique faite du travail effectué par les ex-profs d'école normale sont moins rassurants : le corps unique des enseignants est ici visé. Il faut donc accueillir avec la plus grande prudence la proposition faite par les sénateurs de placer le

concours à l'entrée de l'IUFM. Elle rejoint certes la nôtre mais pour quel objectif ? Une véritable formation sur deux ans ? Les sénateurs disent bien qu'il "faut ancrer la formation pédagogique dans l'observation du réel". De là à estimer qu'il n'est de bonne formation que de terrain et à réduire les IUFM à leur plus simple expression ! Dans une lettre aux inspecteurs le RPR n'annonce-t-il pas tout de go la suppression des IUFM ?

A bon entendeur, salut !
Michel Redoutey

QUE VIVENT LES IUFM

Au terme de cette enquête, le triomphalisme n'est pas de mise. Le défaitisme non plus. Les IUFM demeurent une institution fragile qui n'a pas encore gagné son pari. Les tares congénitales (en particulier la place du concours entre les deux années) sont aggravées par les conditions de mise en route et de fonctionnement, la difficulté des équipes de formateurs à se constituer, l'externement de certains stagiaires. Résultat, l'IUFM a du mal à se trouver, à devenir autre chose qu'un "lieu abstrait". Les étudiants disent leur insatisfaction à l'égard surtout de formations qui devaient être innovantes et contribuer à asseoir l'idée (et la réalité) d'un corps unique, d'un métier unifié et diversifié, d'un professionnalisme à acquérir et enrichir. Pour autant, ces faiblesses sont aussi des raisons d'espérer et de lutter. Quand les étudiants dénoncent le caractère artificiel des formations communes et réfléchissent ensemble, voire échangent des classes c'est plutôt bon signe : la demande est là ; le désir de faire, et de faire du neuf dans la pédagogie, également. L'IUFM a cristallisé cette démarche. Il lui reste à la satisfaire. Il faut d'abord que l'institution se consolide, qu'elle trouve les moyens d'un fonctionnement plus démocratique, qu'elle s'installe dans l'université, qu'elle constitue ses équipes de formateurs et de chercheurs, qu'elle mette en place son réseau d'écoles et d'établissements, qu'elle trouve les voies d'un formation d'adultes, individualisée, articulant formation initiale et continue, adaptée à la diversité de ses publics et n'excluant personne. Il nous appartient de faire vivre ce projet, de transformer les IUFM en lieux concrets de formation et de vie.

Michel Redoutey

RECHERCHE : UN CHANTIER QUI DÉMARRE

Les IUFM ont ceci d'intéressant, qu'ils obligent à "faire le ménage" dans bon nombre de secteurs de l'Éducation nationale : celui de la recherche en éducation en est un.

Les enseignants-chercheurs de l'IUFM ou associés à l'IUFM ont l'obligation de recherche, mais ils ne sont nullement obligés de consacrer leur temps de recherche à l'éducation. Les formateurs des premier et second degrés, à temps plein ou temps partiel, peuvent être engagés dans la recherche à titre privé (préparation de DEA ou thèse) : le directeur d'IUFM l'ignore parfois, puisqu'il n'est pas concerné budgétairement.

DES FORMATEURS AUX STATUTS DIFFÉRENTS

Ce n'est pas le cas des formateurs qui bénéficient de décharges de service pour des études demandées par les directions du ministère (direction des écoles, des lycées et collèges) ou pour des recherches confiées à des instituts du genre INRP, Irem...

Une politique de développement de la recherche en éducation suppose le caractère public des informations concernant l'ensemble des formateurs : qui participe à quelle recherche et sur quel budget.

La recherche en éducation est très dispersée et mal capitalisée. On cite souvent l'INRP, les Irem, les unités de formation et de recherche (UFR) en sciences de l'éducation.

On oublie que les universités s'intéressent parfois à des dossiers voisins : psychologie du développement, sociologie des zones d'éducation prioritaires, architecture des bâtiments scolaires. On trouve aussi de la re-



N. Monier/Aria

La recherche en éducation : échiquier et puzzle.

cherche au Centre international d'études pédagogiques (CIEP) ou au Credif (Ecole normale supérieure de St-Cloud Fontenay).

LES PIÈCES D'UN ÉCHIQUIER

Ces institutions ont chacune leur histoire, leurs critères de réussite, leurs tendances majoritaires. Au lieu de se féliciter de leur complémentarité, les notables de ces institutions ont perdu un temps non négligeable à dénigrer le travail des autres. Ou encore, certains ont jugé inutile la réflexion sur l'enseignement culinaire en formation de professeurs de lycée professionnel, parce qu'il n'existe pas de critère de scientifité dans ce domaine.

Pourtant l'Education nationale a besoin d'études à caractère mixte, débouchant sur des produits diffusables : par

exemple, un logiciel utilisable pour le milieu enseignant ou pour usage scolaire.

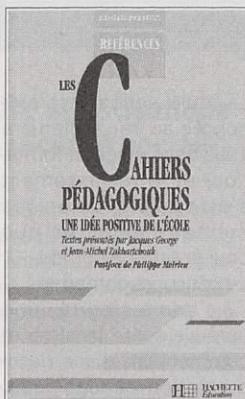
Le ministère lui-même semble avancer de manière prudente : il essaie de promouvoir des pôles d'excellence sur critères typiquement universitaires.

Il prépare une réforme de l'INRP qu'il tarde à publier, et laisse aux IUFM le soin d'en-cadrer les innovations principalement sur ressources propres.

La mise en réseau des institutions sera longue. Mais des initiatives régionales montrent que les anciens réseaux d'innovation et de recherche ne sont pas morts. Ainsi l'IUFM de Lille a-t-il commencé à élaborer des axes de recherche à la fois disciplinaires et "transversaux".

Pourvu que la tourmente financière ne les emporte pas !

Jeanne Bolon



LES CAHIERS PÉDAGOGIQUES : UNE IDÉE POSITIVE DE L'ÉCOLE.

Ce livre est un recueil de textes choisis des Cahiers pédagogiques, en particulier au cours de la période la plus récente. C'est en fait un bel éloge rendu à l'innovation, même modeste. Le choix réalisé traduit une grande cohérence d'un mouvement pédagogique, le CRAP (cercle de recherches et d'action pédagogiques) ainsi qu'une interdépendance forte entre l'école et la société. Cet ouvrage ne fait pas l'impasse sur les difficultés du métier. Il propose, sans aucune prétention, des pistes en privilégiant les réalisations et en sachant aller contre les idées reçues.

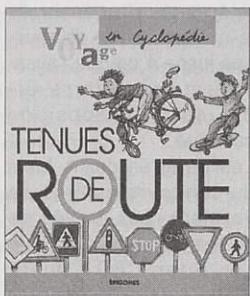
Textes présentés par Jacques George et Jean-Michel Zakhartchouk. Postface de Philippe Meirieu. Editions Hachette. 208 pages.

TENUES DE ROUTE

Déramatiser la prévention routière. C'est ce que propose "Tenues de route". Petit livre écrit par Alain Leclerc (le Leclerc du Sgen-CFDT) et joliment illustré par Christian Maucler, est plus particulièrement destiné

aux enfants de maternelle et des premières classes du primaire. Avec un parti pris positif, il montre avec humour les dangers de la route, premier fléau mortel de nos enfants dans les pays industrialisés et apporte des réponses qui plairont aux jeunes lecteurs. Dans la même collection "Voyage en Cyclopédie" les éditions Epigones ont précédemment proposé "Papier d'argent", sur l'histoire de la monnaie

"Tenues de route". Editions Epigones. 30 pages



LES BONNES NOTES DE LA FRANCE

C'est à une analyse dépassionnée que nous invite l'auteur, "avec le bon chronomètre", celui du temps long de "toute institution sociale produisant des biens immatériels". En prenant acte de l'atomisation du système générée par sa masse et le développement des pratiques contractuelles. En prenant acte que, avec ces nouvelles données, l'autorité ministérielle ne s'exerce plus sur "l'essentiel : l'acte d'enseigner". Objectif : créer les conditions pour clarifier ou redéfinir les missions que la société assigne à son école.

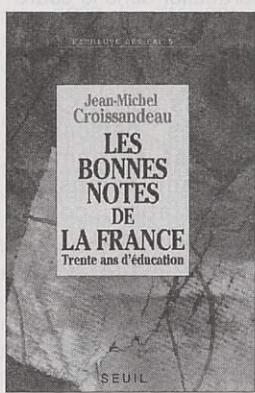
L'auteur décrit d'abord le chemin parcouru en trente ans et répond à la question : des initiatives des vingt ministres qui se sont suc-

cédés depuis 1959 au ministère de l'Education nationale, que reste-t-il ?

Suffisamment pour espérer, à travers 18 raisons dont la loi d'orientation, la hausse du niveau de connaissances, la réussite des ZEP dans la lutte contre les inégalités, l'amélioration de la formation initiale grâce aux IUFM et l'ébauche d'une vie démocratique dans les établissements. Analyse critique qui recouvre, croise et parfois diverge de celle du Sgen-CFDT.

D'accord avec le Sgen-CFDT, il dit l'importance d'une meilleure prise en compte des réalités de terrain pour une implication des acteurs, pour combattre l'intériorisation du bilan d'échec répandu "dans la communauté enseignante elle-même". Et propose un "changement du mode de management de l'E.N.", avec un système d'écoute direct. La discussion est ouverte : pour le Sgen-CFDT, une synthèse administrative ne peut certainement pas aboutir à une prise de décision qui doit être sous-tendue par des valeurs, particulièrement celles de transformation sociale et de lutte contre l'exclusion.

Les bonnes notes de la France. J.-M. Croissandeau Ed. Seuil 209 pages 110 F



PETITES ANNONCES

annonces gratuites pour les adhérents (joindre la bande-adresse de Profession Education), payantes pour les autres: 40 francs la ligne de trente signes.

■ Cherche à louer à Paris, au 01/03/93 studio, coin cuisine, pour fils étudiant. Secteur Bastille, gare de Lyon, République, Voltaire. Tél : 73.90.85.21

■ Achète CD ou K7 de Gérard Manset. ■ Cherche 9ème émission de la série TV "Que deviendront-ils ?" Je peux prêter les 8 premières. Demander Jean-Luc au 95.77.15.00 (H.B.)

■ Le spectacle "Tableau noir" par Les derniers profs est disponible sur cassette vidéo VHS (80'). 200 F + 15 F de port. Commande avec chèque à l'ordre de ATN - à G. Daguillon, 28 résidence des Gros Chênes 91370 Verrières

■ Prague : Collègue loue appts 1200 - 1800 F/sem.. Tél : (1) 60.72.62.48.

■ Association municipale Aubervacances (ville d'Aubervilliers) recherche pour centre de vacances (enfants-ados), vacances scolaires printemps (zone C), été 1993, directeurs BAFD. Nous contacter au 48.39.51.20

■ Lacs et canaux hollandais sur voilier conf. 25 m. av. skipper. Ports p'tit, musées, vélo. Inscr. indiv. ou par cabine. 3 000 F/sem. T.C. Tél : 59.68.93.43.

■ 7 Laux (38) F2 cabine, 6 personnes tout confort, grand balcon, ttes pér., comm, pied des pistes, liais. TGV. Tél : (16) 50.42.42.13

■ Loue à Pyla s/Mer (33), à 100 m de la plage et grande dune. Dans quartier ré-

sidentiel, vue sur océan, 5/6 pers. du 6/08/93 au 20/08/93 et du 21/08/93 au 01/09/93. Tél : 87.93.58.19.

■ Pralognan la Vanoise (73), studio, location semaine, été/hiver, proximité des pistes. Parking. Tél : 50.01.10.51

■ A vendre - nouvelle édition reliée des cahiers du cinéma 1951-1960, moitié prix 1800 F (état neuf) - Larousse en 5 volumes neuf, 1500 F mise à jour possible (au 11/92) pour 210 F - 30 ans de cinéma américain de Tavernier, épousé, état neuf, 480 F Tél : (1) 45.41.41.78

■ Vend prox. Rennes (35) Maison T6, 2 niv., 4 Ch, séjour, cuis., 2 salles d'eau, 2 WC, Sous sol, Jardin 68 U. Tél : 99.66.50.06

■ 88 Gérarmer, à louer grand meublé confortable, toutes périodes 3/4 pers. 1000 à 1400 F/semaine charges comprises. Tél : 29.63.34.24.

■ Bretagne 29 sud, à louer petite maison de vacances, 300 m de la mer 4/5 pers., Avril, mai, juin, septembre, octobre. 1200 F/semaine 2000 F/quinzaine. Tél : 83.72.31.38

■ Loue Super Dévoluy (05) Appt 4/5 pers. été/hiver, pied des pistes. Tél : 75.59.07.37

■ Loue, St Michel de Chaillol (05), appartement 4/5 pers. séjour cuisine, salle de bains, 2 chambres, pied pistes ski de fond, prox. ski alpin, toutes périodes, toutes durées. Tél : (16) 92.50.48.33.

■ Les Ménuires - 3 Vallées, loue appartement 5/6 personnes, tout confort, TV, lave vaisselle, grill-four, au pied pistes. Libre semaines du 13 au 20/02/93 (zone C-Paris) et du 7 au 14/03/93 (zone A) et autres semaines hors vacances scolaires. Prix selon période (1500 à 3000 F). Tél : 77.31.76.09. le soir

PSYCHOLOGUES SCOLAIRES

POUR UNE PLACE RECONNUE

Le Sgen-CFDT se prononce pour la création d'un corps spécifique de psychologues scolaires. A l'heure où le ministère approfondit sa réflexion sur cette question, il nous semble nécessaire de faire le point.

Comme pour les conseillers d'orientation psychologues du 2nd degré, le Sgen-CFDT estime indispensable de créer un corps spécifique. L'enfant est soumis à des sollicitations, des difficultés toujours plus nombreuses. Si ces "pressions" s'exercent dans et hors l'Ecole, celle-ci se doit d'apporter les réponses qui la concernent pour placer l'enfant au centre du dispositif.

DES PERSONNELS EN PORTE-À-FAUX

Pour le Sgen-CFDT, l'apport des psychologues scolaires est essentiel dans cette problématique. Ils contribuent au quotidien à répondre aux besoins spécifiques de l'enfant, participent à l'émergence de ses potentialités.

A l'interface, leur action doit également prendre en compte les questionnements des enseignants et des autres membres de la communauté éducative.

Les volets essentiels de la mission que nous souhaitons voir assigner aux psychologues scolaires soulèvent la question de leur place dans l'institution.

L'évolution des fonctions, du niveau de recrutement (licence de psychologie), création du diplôme d'Etat (DEPS) et du titre rendent nécessaire une



N. Monier/Aria

Les psychologues scolaires contribuent à répondre aux besoins spécifiques de l'enfant.

clarification de la position des psychologues scolaires dans l'Education nationale.

La "double appartenance" actuelle (enseignant et psychologue) nuit à la distanciation nécessaire à leur fonction. Le poids de la hiérarchie scolaire ne favorise pas l'indépendance de leur jugement.

UNE FORMATION À LA HAUTEUR

La mise en place d'un tel corps implique un recrutement pour partie externe. C'est une revendication de longue date du Sgen-CFDT et une nécessité au regard des besoins importants en personnel(s) à renouveler. Une formation initiale de haut niveau (Bac + 5) est indispensable. Le

DEPS actuel, réduit à une année d'étude après la licence, ne saurait convenir. Une formation continuée, tenant compte des évolutions institutionnelles, des recherches en psychologie, doit être prévue.

Un corps spécifique ne réglera pas tous les problèmes liés à l'exercice de la psychologie scolaire et à l'aide aux enfants en difficultés.

Le travail en équipe, en particulier dans le cadre des réseaux d'aides spécialisées, doit être renforcé. Pour cela, les moyens doivent être abondés : personnels qualifiés en nombre suffisant, temps de concertation, conditions matérielles... C'est dans ce cadre global que nous situons notre action.

Claude Azéma et Giovanni Miglioli

PREMIER DEGRÉ

Indemnité différentielle : c'est gagné

L'intégration des instituteurs dans le corps des professeurs des écoles pouvait entraîner une baisse de revenus due à la perte de l'IRL (indemnité représentative de logement).

Pour répondre à cette situation, fut créée une indemnité différentielle réservée aux collègues intégrés par le biais de la liste d'aptitude. Le montant individualisé de cette indemnité permettait aux intéressés de conserver le même niveau de revenus jusqu'à ce que l'avancement dans le corps rende cette disposition caduque.

Les intégrés par le biais du concours externe se voyaient, eux, privés de cette mesure.

Le Sgen-CFDT vient d'avoir gain de cause : une note de la Direction des écoles du 16 décembre 1992 précise que, quelle que soit la voie d'accès au corps des écoles, le droit à cette indemnité est ouvert à tous les instituteurs, y compris pendant l'année de stage.

Premier concours interne

Les modalités d'organisation du premier concours interne de recrutement de professeurs des écoles viennent d'être publiées.

Le concours sera départemental et réservé aux seuls instituteurs titulaires ayant trois ans de services effectifs en cette qualité au 1er septembre 1992.

Aucune autre condition n'est requise pour s'y présenter.

Il sera organisé le même jour dans tous les départements.

La première session aura lieu à la mi-mars 1993.

La titularisation sera prononcée au 1er septembre 1993 sans stage ni formation, et le reclassement s'effectuera selon les mêmes modalités que pour la liste d'aptitude.

Le concours comporte : - à l'admissibilité, une épreuve écrite (analyse et commentaire d'une documentation pédagogique, programmation d'activités en classe portant sur le sujet analysé) ;

- à l'admission, une épreuve orale (à partir de la pratique professionnelle), et une épreuve facultative (portant sur le développement social urbain et la politique de zone d'éducation prioritaire).

Cette dernière a été demandée... et obtenue par le seul Sgen-CFDT. Elle ne peut qu'apporter un plus aux candidats exerçant ou ayant exercé en ZEP.

Transferts de scolarité des PE stagiaires

Des transferts de scolarité des PE stagiaires sont possibles dans les conditions suivantes :

- D'un IUFM à un autre : uniquement à titre exceptionnel et à trois conditions : avoir un motif impérieux et indiscutable, s'engager par écrit à revenir dans le département d'origine à l'issue de la formation, obtenir le transfert avant le début de l'année scolaire.

- Au sein d'un IUFM : le lieu précis de la formation ne relève pas de dispositions statutaires mais d'une simple mesure d'organisation du service. Les transferts d'une antenne départementale à une autre sont ainsi possibles.

- Si le stagiaire est externe (ancien instituteur, recruté sur liste complémentaire), aucun transfert n'est possible, le poste du terrain devant être occupé.



PREMIER DEGRÉ	CE-CPE	ENS. AGRICOLE	ACTION SOCIALE
IRL et cotisations sécurité sociale L'indemnité de logement versée aux instituteurs n'entre pas dans l'assiette des cotisations sécu (les décrets n°47-2045 du 20.10.1947 modifié et n° 48-1843 du 6.12.1948 modifié qui définissent le régime de sécurité sociale des fonctionnaires de l'Etat stipulent que les cotisations dues au régime général sont assises sur le traitement indiciaire brut). Aucune cotisation de sécurité sociale ne peut être prélevée sur l'IRL (même si l'instituteur exerce dans un établissement privé du secteur sanitaire et social). Par contre l'indemnité représentative de logement (ou l'avantage en nature que constitue le logement) est soumise à la CSG.	Service en SES/Érea Le ministre a pris des engagements concernant les instituteurs de SES et EREA : "Des enseignements de second degré supposent que les méthodes et l'organisation pédagogiques soient adaptées en conséquence. La polyvalence d'équipe se substituera progressivement à la polyvalence du maître. A cet effet, les missions et les obligations de service des instituteurs spécialisés vont être révisées. A titre de mesure immédiate, leurs horaires de service en présence d'élèves seront abaissés de 24 à 23 heures à compter de la rentrée 1993." Un premier pas vers l'alignement des horaires de tous les personnels exerçant dans ses structures.	conseillers pédagogiques Les CE-CPE assurant les fonctions de conseiller pédagogique doivent être rémunérés. Le décret les concernant doit paraître mais, en attendant, certains trésoriers-payeurs généraux leur refusent l'indemnité versée aux autres conseillers pédagogiques. Nos interventions ont abouti à une solution provisoire : l'IUFM doit les rémunérer en "heures complémentaires" d'enseignement supérieur dont il dispose. Le Sgen-CFDT poursuit son action auprès du ministère pour que, seuls, les CE-CPE assurent cette fonction de conseillers pédagogiques et pour qu'ils interviennent comme formateurs, à temps plein ou à mi-temps, auprès des étudiants et stagiaires de l'IUFM.	Toilettage du statut de PLP Plutôt que de sortir un nouveau statut, le ministère de l'agriculture préfère un simple toilettage de son statut des PLP. Les modifications seront les mêmes qu'à l'Éducation nationale. Sans surprise, si ce n'est le maintien du concours externe au cycle préparatoire tant que l'IUFM agricole n'est pas créé.
SECOND DEGRÉ			
Revalorisation 93 : modifications . Circulaires parues au BO n° 1 du 7 janvier 1993. . Plus de calendrier national. Renseignez-vous après de votre Sgen académique. . Pas de bonification au barème pour les personnels exerçant en Zep. . Hors-classe de tous les corps : - forfait de 30 points pour les personnels exerçant dans les établissements sensibles, dans la limite de 5 à 10% des possibilités et sur proposition du chef d'établissement ; - le contingent réservé au recteur passe à 8%, celui-ci est invité à promouvoir spécialement quelques personnels exerçant en Zep. . L'avis du Sgen-CFDT Nos interventions -avec d'autres- ont sans doute limité, pour un temps, l'extension du pouvoir des	LYCÉES PROFESSIONNELS Rénovation BEP CSS recteurs (le contingent hors barème devait atteindre 10% des nominations et être étendu aux listes d'aptitude) mais la logique de la promotion au mérite est renforcée : les chefs d'établissement et les recteurs doivent distinguer les meilleurs de ceux qui exercent dans des fonctions réputées difficiles. C'est parce qu'il refusait cette logique que le Sgen-CFDT n'a pas signé les accords de revalorisation de 1989. Il demande la transformation de la hors-classe en échelons supplémentaires accessibles à tous les personnels avant leur départ en retraite. Contre le renforcement de l'arbitraire des recteurs, signez et faites signer la pétition du Sgen-CFDT.	ront passer le CAP petite enfance qui lui est associé avec par exemple des épreuves communes et d'autres plus spécifiques au CAP ou au BEP. La 20ème CPC a donné son accord sur la création d'une mention complémentaire orientée vers l'aide à la personne à domicile. Le contenu de cette formation sera élaboré ultérieurement.	DIRECTEUR DE LA PUBLICATION Jean-Michel Boullier REDACTRICE EN CHEF Colette Marlin SECRETAIRES DE REDACTION François Balédent et Jean-François Rossard MAQUETTE ET PAO François Balédent et Jean-Luc Labouche COMITE DE REDACTION G. Avinain, P. Bedin, J.-P. Bergault, L. Campens, D. Chatellier, R. Piécuch FLASHAGE Cadet Photo, Paris 9e. IMPRIMERIE ETC, Yvetot (76). PUBLICITE Athènes (Isabelle Ganne) 3, bd Richard-Lenoir 75011 Paris. Tél: (1) 40.26.01.14 CPPAP 440 D 73 S Fédération des syndicats généraux de l'Education nationale et de la Recherche publique 47/49, av. Simon Bolivar 75950 Paris cedex 19. Tél: (1) 40.03.37.00 Fax : (1) 42.02.50.97 Minitel : 3615 CFDT*SGEN
ÉTRANGER			
Affectations La liste des postes à pourvoir dans les établissements français de l'étranger est parue au BO du 21 janvier 93. Pour toute information complémentaire, contacter le Sgen-CFDT étranger 47/49 av. S. Bolivar 75950 Paris Cedex 19			



Weiss/Érea

PIERRE BOISSIÈRE

L'Association Solidarité-Dépendance de Millau en Aveyron (1) rayonne aussi dans le Tarn, le Cantal et la Lozère. Peux-tu nous préciser ce qu'est la "dépendance" ?

Une personne est dépendante lorsqu'elle ne peut plus accomplir, seule, un ou plusieurs actes essentiels de la vie : se lever, s'habiller, se rendre aux toilettes... La dépendance coûte cher : de 5 000 à 15 000 F par mois en hébergement, de 10 000 à 23 000 F à domicile. Or, le montant des retraites des personnes dépendantes de 75 ans et plus est en moyenne de 3 000 F par mois.

Drame par elle-même, la dépendance génère d'autres drames quand les enfants et les petits enfants se relayent pour régler les dépenses lorsque les ressources deviennent insuffisantes. ("Obligation alimentaire" article 205 du code civil).

UN PROBLÈME AFFECTIF ET FINANCIER

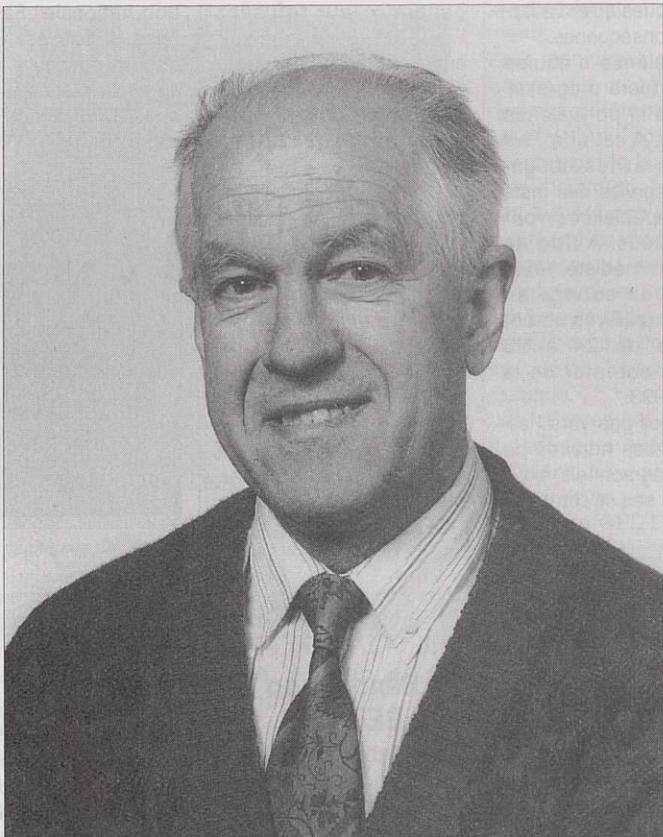
"La catastrophe affective se double alors, pour les revenus moyens, d'un désastre financier" (2), puisqu'il y aura non seulement ponction sur les salaires, mais liquidation de tout ou partie de l'éventuel héritage, aussi modeste soit-il.

Lorsque tu parles de la prise en charge de la dépendance, tu évoques aussitôt la solidarité nationale, voire la conquête d'un nouveau droit : n'y a-t-il pas aujourd'hui de prise en charge suffisante de l'état de dépendance ?

La vieillesse n'est pas toujours, en soi, invalidante. Pour la majorité des gérontologues, la dépendance est directement la conséquence de maladies physique et/ou psychique invalidantes comme l'arthrose, l'Alzheimer, etc. La dépendance est donc une manifestation d'une maladie.

En fait, la société n'assure

Ne cherchez pas son nom dans le bottin mondain, vous ne l'y trouveriez pas. L'agent de service Pierre Boissière milite à la CFDT (CFTC) depuis 1947. Cet ancien responsable de la branche "Agent-OP-labo", aujourd'hui retraité, a engagé le combat pour une nouvelle conquête sociale : faire prendre en charge les dépenses de la dépendance par la solidarité nationale.



Pierre Boissière est l'un des animateurs de l'association "Solidarité-dépendance" qui agit, avec d'autres organisations, pour que la dépendance soit reconnue comme une maladie.

pas aujourd'hui la totalité du risque maladie. En cela elle est en contradiction avec la constitution qui prévoit que les personnes qui vivent une même réalité (en l'occurrence la maladie) ne peuvent être traitées différemment. Certes, aux malades dépendants, la société consent des aides, mais souvent insuffisantes, difficiles à obtenir et, en tout cas, pas ouvertes à tous. Si l'on entend des voix s'élever pour protester contre l'augmentation du forfait hospitalier, celles-

ci se font peu entendre devant les frais dits "d'hébergement" aux montants faraîmeux.

On accepte souvent la récupération sur succession d'éventuelles allocations versées pour faire face aux charges de la dépendance, alors que les autres prestations maladies sont considérées, à bon droit, comme des acquis sociaux.

Quelles sont les mesures urgentes demandées par les personnes dépen-

dantes ou ceux qui en ont la charge ?

Obtenir le déplafonnement des ressources pour l'ouverture des droits.

S'opposer fermement à toute idée de récupération sur succession des aides versées : au bout du compte seuls les patrimoines moyens seront touchés.

ÉGALITÉ DE TOUS DEVANT LA MALADIE

Resituer l'obligation alimentaire dans son contexte historique. Elle est inapplicable aujourd'hui dans la majorité des situations vécues.

S'opposer à la création d'un fonds national pour la dépendance. Comme dit le Professeur Le Roux : "Pourquoi pas un fonds pour la maladie de Charcot, d'Alzheimer..."

La dépendance doit être prise en charge par la solidarité nationale par le biais des organismes de sécurité sociale. Il faut s'inspirer des principes qui ont présidé à la création de celle-ci : "l'égalité de tous devant la maladie".

Au niveau du Gouvernement, n'y-a-t-il pas des travaux sur la "dépendance" ?

Oui, mais le débat parlementaire tant attendu par nos associations n'a pas eu lieu et le rapport "Boulard" (commissions des Affaires culturelles, familiales et sociales) qui devait servir de base à la réflexion des Assemblées, ne nous satisfait aucunement dans ses conclusions pratiques. Il ne garantit pas l'égalité de tous devant la maladie.

Je souhaite que la CFDT soit fidèle à son histoire et à son rôle social, et qu'elle apporte sa contribution à la prise en charge de la dépendance.

Propos recueillis par Pierre Tedesco

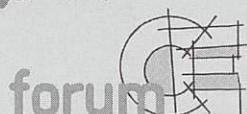
(1) ASD, CREA, 23 rue Fasquet 12100 Millau

(2) Dr Françoise Forette, La Vie 18.10.90

5^e FORUM DES COMITÉS
D'ENTREPRISE ET CHSCT

forum
des anticipations

24.25.26 mars 1993
parc floral de Paris
bois de Vincennes



35 rue Compans 75019 Paris
tél (16-1) 42.49.89.99

MACIF Crédit Mutuel agrr inVAC
à l'initiative de la CFDT

Toute l'actualité

Votre branche en direct 36 15 CFDT*SGEN

36 15 CFDT*SGEN

Mutations 2nd degré 36 15 CFDT*SGEN

36 15 CFDT*SGEN

Mutations LP 36 15 CFDT*SGEN

36 15 CFDT*SGEN

Guide pratique

Du nouveau ? 36 15 CODE CFDT*SGEN

ENVIE D'ÉCRIRE

cycle des approfondissements

Objectifs :

- développer l'envie d'écrire
- faciliter le travail autonome
- favoriser la communication

Présentation : 60 fiches cartonnées réparties en plusieurs rubriques : dessins, bandes dessinées, etc...

Situations variées.

Consignes courtes et simples.

Ce fichier réalisé par Robert MARIE, instituteur, a été testé dans plusieurs classes.

Je désire recevoir une documentation.

Nom :

Prénom :

Adresse :

OFFSET INFORMATIONS

27450 ST ETIENNE L'ALLIER - Tél : 32 42 82 19

**VOS DROITS
DES INFOS
UN PLUS
POUR VOUS
DEFENDRE**

36 15 CODE CFDT*SGEN



Contre
le racisme
les exclusions
Pour
l'égalité
des droits

MANIFESTATION NATIONALE

**SAMEDI 6 FEVRIER 93
14H30 - REPUBLIQUE (PARIS)**

P.B.M.C.

PHOTO : GILLES FOULON - AGENCE 70

CAIF - FASTI - LICRA - MRAP - SOS RACISME

ACTIT • ADTT • ADS • AEFTI • ALERTE • Alternative Libétaire • AMF • Appel des 250 • AREV • ATF • ATMF • ATT • CIMADE • Coordination nationale de soutien aux déboutés • CDL • CFAIT • CGT • CSDM • CRC-Santé • DAL • FACEEF • FETAF • FCPE • FIDL • FET • FETRANI • FFS-Immigration • FNMDP • GPEN • JCR • Jeune Gauche • LCR • LDH • Manifeste contre le FN • MDC • Mémoire 2000 • MJCF • MJS • Mouvement Action Egalité • MRJC • Nanas Beurs • OBU • PCF • PS • Rencontres Progressistes Juives • SAF • SGEN-CFDT • SNEP • SNES • SNESUP • SNETAP • Socialisme International • SUD-PTT • SNUI • SNU-IPP • UNEF • UNEF-ID • UTIT • Les Verts...

Profession EDUCATION



ÉTUDIANTS EN IUFM CRAINTES ET ESPOIRS

Les IUFM balbutient. Étudiants, stagiaires, vous essayez les plâtres d'un nouveau système de formation. Faut-il pour autant "casser la baraque", comme certains syndicats ou partis politiques le réclament ? Vos remarques montrent que ce n'est pas votre souci. Le Sgen-CFDT défend le principe d'un institut de formation professionnelle. Mécontents de la façon dont beaucoup de choses se passent, nous le sommes tous. Mais nous voyons aussi qu'il est possible d'améliorer sensiblement les formations données. Les IUFM doivent devenir ce creuset commun à la formation professionnelle de tous les futurs enseignants. Ce journal, c'est le vôtre. Vos craintes et vos espoirs, vos demandes et vos bagarres, vos réflexions et vos initiatives sont les bienvenus. Pour le profit de tous.

Jean-Michel Boullier

**SGEN
CFDT**

Février 1993 ■ Mensuel ■ 15 F ■ Suppl. au **29**

VOTRE CATÉGORIE EN BREF

LES INDEMNITÉS DES STAGIAIRES

Pour avoir droit aux indemnités de stage (Décret 90-437 du 28 mai 1990), il faut être agent de l'Etat, titulaire ou auxiliaire, en position d'exercice l'année précédant le stage, qui doit avoir lieu hors de la résidence administrative déclarée. Elles sont dues, au titre du stage en responsabilité, du 1er septembre à la

veille des congés scolaires : taux de base journalier de 23,50 francs, coefficienté de 1 à 4 selon la situation familiale et la possibilité d'utiliser une cantine. Elles peuvent être perçues pour les stages de pratique accompagnée ou en entreprise sous réserve de déplacement. Dans ces cas tous les stagiaires peuvent y prétendre. Les indemnités de déplacement (taux SNCF seconde classe) sont dues à tous, en début et fin des congés de Noël et de printemps, et pour les déplacements obligatoires pendant le stage. Les agents de l'Etat sont, en outre, indemnisés en début et fin d'année scolaire du déplacement de leur résidence jusqu'au lieu de stage. Pour le second degré, les stages en responsabilité donnent droit au versement de l'ISO (indemnité de suivi et d'orientation). Les stagiaires (enseignants et CPE) en lycée, lycée professionnel, collège, peuvent bénéficier de cette indemnité au prorata du temps d'enseignement effectué en responsabilité devant les élèves, c'est-à-dire l'équivalent d'un tiers de service, en une seule période, ou étagée sur plusieurs périodes d'intensité variable. L'indemnité de suivi et d'orientation est donc versée au tiers du taux annuel (soit 2 142 F).



T. Nectoux

OBLIGATIONS DES ALLOCATAIRES

Allocataires d'année préparatoire : assiduité et participation à la formation, présenter deux fois de suite les diplômes préparés, solliciter une inscription en 1ère année d'IUFM et une allocation, et se présenter à deux reprises au concours. Allocataires de 1ère année : mêmes obligations au niveau du concours et s'engager à suivre la formation préalable à la titularisation.

Les heureux bénéficiaires d'allocations ne sont pas légion et nombreux sont les étudiants obligés d'avoir un travail. Le Sgen-CFDT exige une forte augmentation du nombre d'allocations.

EPS ET HANDICAP

Dans l'académie d'Orléans Tours, le ministère avait refusé tout aménagement ou dispense des épreuves d'EPS à une candidate handicapée dont l'état de santé avait été reconnu compatible avec les fonctions de professeur des écoles. Cette adhérente vient d'obtenir gain de cause auprès du ministre de la Fonction Publique qui estime qu'elle autait dû être dispensée d'épreuves qui ne lui permettaient pas de concourir dans des conditions identiques à celles des autres. Voilà qui obligera sans doute à revoir certains usages dans le passage de l'épreuve physique et sportive du concours qui doit se dérouler en présence d'un médecin.

CAPES, CAPEPS, CAPET ET CAPLP2

4 3536 candidats se sont présentés à la session 92 des concours externes pour 14 220 postes aux Capes-Capeps, 1 780 au Capet, 1 850 postes au CAPLP2. 43% d'entre eux sont issus des IUFM mais seulement 19% pour le Capet et 11% pour le CAPLP2 : il faut améliorer l'accueil en IUFM des formations aux enseignements techniques et professionnels.

Les étudiants issus de l'IUFM réussissent mieux (60% des admis). Parmi ces étudiants d'IUFM, certains sont allocataires ; leurs taux de réussite ont été de 62% au Capes (204

allocataires inscrits), 81% au Capet (113 allocataires), 77% au CAPLP2 (80 allocataires).

	% d'admis/inscrits IUFM	% d'admis/inscrits hors IUFM
Capes	38	19
Capeps	46	16
Capet	46	16
CAPLP2	55	25

Un bilan encourageant qui montre que la résorption de la crise du recrutement des enseignants passe par une augmentation importante du nombre d'allocations offertes.

LE CAPE 92 EN CHIFFRES

Quinze mille candidats se sont présentés au Cape (certificat d'aptitude au professorat des écoles) pour près de 5 000 postes, 3 500 postes ont été pourvus par des étudiants de 1ère année d'IUFM, le reste par des candidats libres, dont près d'un millier d'instituteurs. 4 500 candidats, dont 1 700 issus de l'IUFM, ont été inscrits sur une liste complémentaire.

Taux de réussite pour les allocataires de l'IUFM (3 100) : 61% reçus sur liste principale, 23% sur liste complémentaire. Pour les non allocataires (2 500), ces taux ont été respectivement de 46% et 29%. Ces données nationales cachent des disparités très fortes entre les régions. Le taux des candidats admis en liste principale varie de 15% dans l'académie de Lyon à 54% sur Versailles. Quant à celui des inscrits sur la liste complémentaire, il s'échelonne de 13% sur Bordeaux à 50% sur Amiens.

PROFESSEURS D'ÉCOLE : LISTE COMPLÉMENTAIRE

La liste complémentaire est établie par le jury. Elle est utilisée pour pourvoir les emplois restés vacants ou libérés en cours d'année, ainsi que les emplois de professeurs d'école stagiaires démissionnaires ou externés (instituteurs notamment).

Ce mode de recrutement présente des avantages certains : les candidats de la liste complémentaire recrutés ont la garantie d'être titularisés à l'issue de l'année de formation suivant l'année passée sur le terrain. Mais gare aux illusions entretenues dans certains départements : l'inscription sur la liste complémentaire n'est en aucune manière une garantie d'embauche, excepté pour les candidats acceptant de rejoindre les régions encore déficitaires.

Les étudiants issus des IUFM réussissent mieux aux concours de recrutement.

Stagiaires, étudiants, prenez contact avec le Sgen-CFDT

Directeur de la publication : J.-M. Boullier
Flashage : Cadet Photo Paris 9e.
Imprimerie : ETC, Yvetot (76)
Publicité Athène Paris 11e CPPAP 440D73S
Fédération des syndicats généraux de l'éducation nationale et de la recherche publique 47/49, av. S. Bolivar
75950 Paris cedex 19

- Je désire recevoir un numéro gratuit de Profession Education.
- Je suis intéressé(e) par une information régulière du Sgen-CFDT pendant la première année de formation à l'IUFM : abonnement à Profession Education, bulletin spécifiques aux IUFM, ... (contribution : 300 F pour les allocataires, 100 F pour les non allocataires et les non-salariés)
- Je désire adhérer au Sgen-CFDT (contacter le Sgen-CFDT local)

Nom :
Prénom :
Adresse :

IUFM de :

Bulletin à renvoyer à :
Sgen-CFDT 47/49, av. S. Bolivar
75950 Paris cedex 19

La nouveauté du "cru" 1992 a été l'existence d'épreuves professionnelles. Elles avaient fait grand bruit dans les centres de préparation : "comment pouvait-on tester des capacités professionnelles avant même d'y être entraîné ?", disaient les uns, "comment peut-on recruter sans parler du futur métier ?", objetaient les autres. Les échos des premiers concours ont montré que grosso modo, les choses ne se sont pas si mal passées, avec des variantes d'une discipline à une autre, ou d'un niveau à un autre.

L'ÉPREUVE PROFESSIONNELLE

DU TOUT PROFESSIONNEL POUR LES PE

Les futurs professeurs d'école ne peuvent échapper aux aspects professionnels : toutes les épreuves du concours portent, en partie ou en totalité, sur des documents ou travaux inspirés de l'exercice du métier, à l'écrit comme à l'oral. De plus, une épreuve orale (avec note 5 éliminatoire) est consacrée aux aspects généraux du métier. Les candidats peuvent s'appuyer, s'ils le désirent, sur un dossier qu'ils ont alimenté, pour une part, à la suite d'observations (ou mises en oeuvre de projets) dans des classes. Ils peuvent, s'ils préfèrent, étudier un dossier soumis par le jury. L'expérience a montré que ce dernier cas était moins facile pour les candidats moyens ou faibles, dans la plupart des jurys.

Les conséquences n'ont pas été les mêmes dans toutes les académies : quand la concurrence est forte, perdre quelques points peut être fâcheux. La stratégie première, pour de futurs professeurs d'école, est de regarder le rapport entre le nombre de places mis au concours et le nombre d'étudiants en formation en IUFM. Il est plus facile d'être reçu dans les académies de Versailles, de Créteil, de Rouen, que dans celles de Rennes, Bordeaux, Montpellier ou Toulouse.

Des disparités importantes d'un jury à l'autre, d'un IUFM à l'autre.

Beaucoup d'étudiants, a priori peu

DU BON SENS EN HISTOIRE ET GÉOGRAPHIE

Sous cette expression bon enfant, se cache un équilibre subtil entre les tenants de la science didactique et les apôtres de la culture disciplinaire. Equilibre réussi, semble-t-il en histoire et géographie où l'option I a été préparée en 1992 de manière majoritaire. Pour l'option I, le jury attend 6 observations de classe, dont 3 en histoire et 3 en géographie, mais aussi 3 en collège et 3 en lycée. Le jour de

l'épreuve, le jury tire au sort une des disciplines (histoire ou géographie) et interroge sur un thème présent dans les fiches concernées. Parmi les critères utilisés par le jury 1992, on peut citer : la place de la leçon dans la progression, la connaissance des textes officiels, la maîtrise des contenus de référence, les supports utilisés pour l'enseignement, les instruments d'évaluation des élèves.

Beaucoup d'étudiants, a priori peu

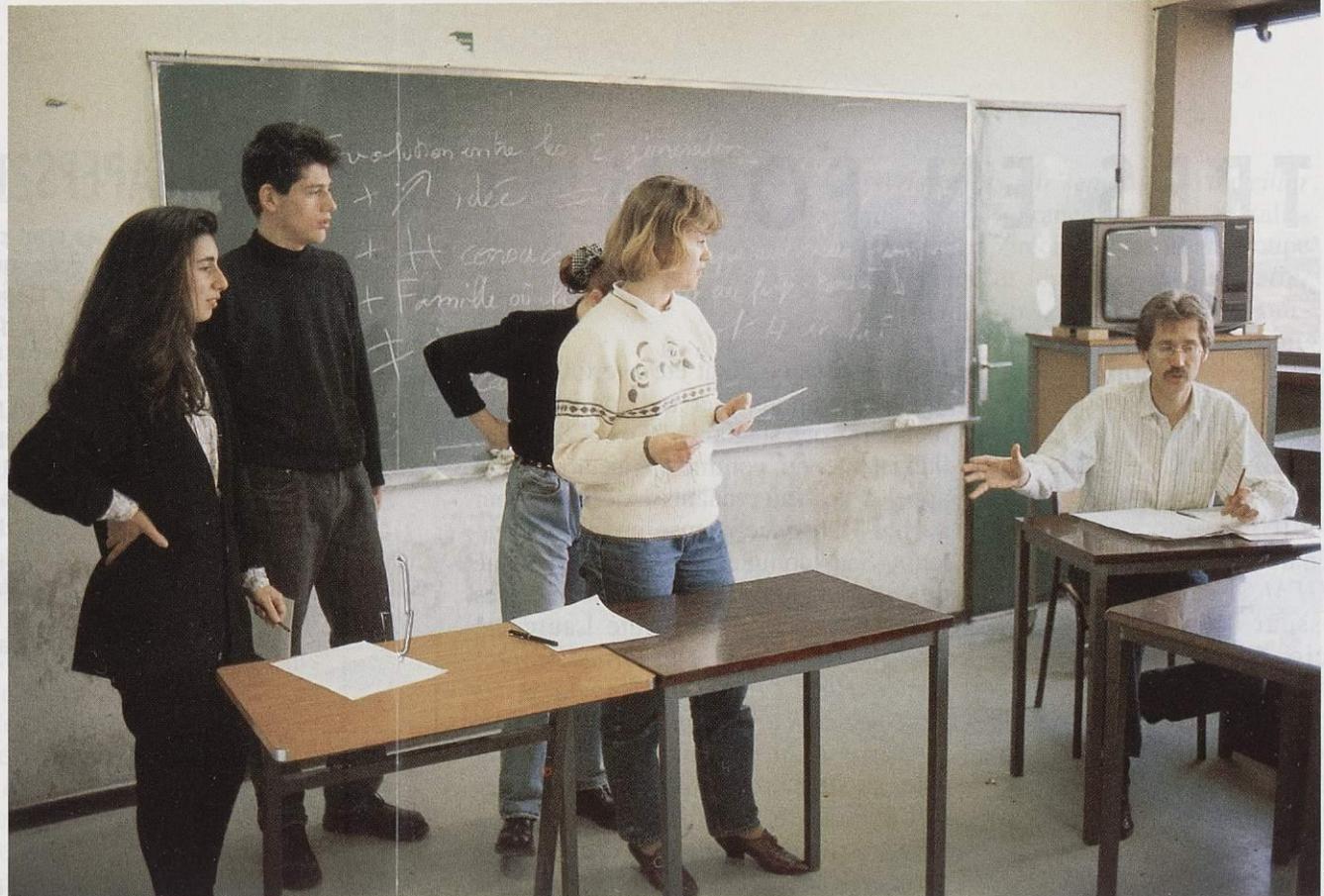
Pour le Sgen-CFDT, le concours doit se situer à l'entrée à l'IUFM. "Deux ans de véritable formation professionnelle ne seraient pas de trop."

favorables aux aspects professionnels, ont été conquis par leurs premières rencontres avec les élèves à l'occasion de la préparation du dossier.

L'option II n'imposait pas d'observation de classes : les candidats qui l'avaient choisie devaient réagir à un dossier situant de manière générale la pédagogie de la discipline, histoire ou géographie : sans référence à un vécu, les candidats moyens avaient peu de prises d'indices et leurs prestations ont été souvent de moins bonne qualité.

LA SESSION 1992 EN MATHÉMATIQUES

Malgré l'existence de nombreux lieux de rencontre pour l'enseignement mathématique (IREM en particulier), les échos de la session 1992 montrent que les différents jurys ont utilisé des types de questionnements pas toujours homo-



gènes : cette prise de conscience est, en elle-même, un facteur de progrès. Le bulletin de l'association des professeurs de mathématiques a publié en décembre 1992 un dossier où il ressort que, statistiquement, les candidats n'ont pas été brimés par une épreuve que les auteurs qualifient de transition.

Il faudra suivre de près les conclusions du rapport officiel qui sera publié par le Centre national de documentation pédagogique.

REVOIR LE SECTEUR PROFESSIONNEL

Les candidats PLP du secteur des sciences et techniques industrielles ont, eux aussi, le choix entre l'option I (préparation d'un dossier) et l'option II (étude d'un dossier fourni par le jury). Mais le dossier attendu, dans le cas de l'option I, porte sur deux aspects : une étude ou un projet technique, en relation avec les entreprises, et une exploitation pédagogique en classe. Or les candidats 1992 n'ont pas pu, dans la quasi totalité des cas, conduire des observations de classe sur des thèmes relevant de leur dossier professionnel (entreprises) : d'où l'impression de constituer un dossier bancal, où le rapport à la réalité est faussé en ce qui concerne la pédagogie. Contrairement à la majorité des concours, les candidats doivent concevoir des séquences, ce qui, pour certains, relève de la construction purement artificielle. On peut se demander si les jurys n'ont pas organisé les épreuves pour des candidats qui ont déjà une expérience enseignante : beaucoup d'entre eux sont dans ce cas, mais il serait dangereux d'éliminer ceux que l'on cherche, justement, à attirer vers le secteur des lycées professionnels.

Jeanne Bolon

*Des problèmes ?
Etudiants et stagiaires d'IUFM,
vous en soulevez
beaucoup :
bachotage de la
première année et
réduction de la
formation à
moins d'un an,
importance du
travail et emplois
du temps démen-
tiels, absence de
contacts entre les
différentes sec-
tions, et tous ces
problèmes
d'organisation
qui finissent par
vous "prendre la
tête". Profession
Education est allé
à votre rencontre.
Partagez-vous les
points de vue
exprimés ?
N'hésitez pas à
nous faire part de
vos réactions.*

MAITRES EN FORM' !

D'Amiens, de Nantes, de Caen, de Toulouse ou de Corse, les futurs enseignants, documentalistes ou conseillers d'éducation font la même remarque : la première année d'IUFM ne forme pas au métier, elle prépare au concours. "Une classe prépa-IUFM", selon l'image de Valérie, professeur d'école stagiaire (PE2) à Ajaccio. Christophe, PE2 à Amiens, parle de "formation détournée" et Laurence, professeur stagiaire des lycées et collèges (PLC1) à Nantes, ajoute : "les étudiants en viennent à rejeter la formation pédagogique qui ne leur paraît pas essentielle."

"La nouveauté", ironise Valérie, "reste la restriction du volume horaire consacré à la formation professionnelle."

Dans les écoles normales, on avait deux ans. A l'IUFM, il nous reste neuf mois ! En attendant, il faut faire avec. Et même si Fanny, professeur de lycée professionnel stagiaire (PLP1) à Nantes, note : "Par rapport à la fac, c'est merveilleux. Je suis très satisfaite de la formation que je reçois", ou si Christophe, d'Amiens, juge la préparation au concours "performante", cela ne les empêche pas de trouver la somme de

travail particulièrement importante en première année. A cela s'ajoutent des problèmes d'organisation. Le jonglage avec les emplois du temps relève de la prouesse. Certains IUFM ont fait des efforts : à Toulouse, des cours ont lieu le samedi matin pour les salariés, à Nantes, tous les cours des futurs PLP sont regroupés sur deux jours. Mais les stages d'observation sont mal organisés, des étudiants font parfois cent kilomètres pour assister à un cours, reporté sans que

les stagiaires en aient été avertis, la préparation pour réaliser le "dossier documentaire" des stagiaires "Doc." est quasi inexistante, ou, comme à Ajaccio, on fait appel à des intervenants extérieurs pour pallier l'absence d'enseignants formateurs. Sans compter la mauvaise volonté de certaines universités à l'encontre des IUFM. "Le lundi", raconte Laurence, "devait être réservé à la formation professionnelle à l'IUFM. La fac nous a mis des cours ce jour-là. A nous de choisir !"

La barrière du concours une fois franchie, les stagiaires se trouvent confrontés à la réalité du terrain. Pierre, PLC2 à Amiens, regrette le manque d'interaction entre ses six heures d'enseignement et le temps passé à l'IUFM : "Les problèmes rencontrés devant les élèves,

personne n'ose en parler.

Si tu es en difficulté, tu trouveras de l'aide auprès des collègues de ton lycée, mais pas à l'IUFM." Suzanne, PLC2 à Caen, partage cet avis : "On ne nous explique pas comment tenir une classe. Si on n'y arrive pas, c'est qu'on n'est pas fait pour être prof!"

Laurence, de Nantes, ajoute :

"C'est "débrouille-toi". Beaucoup de stagiaires sont déprimés." Angèle, PLP stagiaire à Nantes, est en revanche assez satisfaite. Le système d'alternance formation pédagogique/réalité du terrain fonctionne bien : "Le groupe de référence se réunit à l'IUFM tous les jeudis. A la demande, nous avons des compléments de formation disciplinaire. Régulièrement, nous faisons "application avec les élèves" (simulation d'un cours sur un thème donné). Je rencontre



MOND

Véronique, à Amiens, Isabelle, à Toulouse, ont travaillé comme orthophonistes avant de s'orienter vers l'éducation. A aucun moment, l'institution ne leur a proposé de mettre leurs compétences au service de la formation de leurs collègues stagiaires. L'utilisation des ressources humaines n'est-elle pas pourtant le propre de tout bon pédagogue ?

aussi deux fois par semaine le conseiller pédagogique." Françoise, documentaliste stagiaire, apprécie le travail en groupe de référence et les cours, "essentiellement techniques". Mais aux deux journées de cinq heures par semaine en "responsabilité", elle préfèrera un mois à temps plein pour mieux apprécier les difficultés et aussi mieux connaître les élèves et les enseignants. Nadia, conseillère d'éducation stagiaire à Nantes, estime "le stage en situation, à la fois en doublette et en responsabilité, et le stage en pratique accompagnée dans d'autres établissements très formateurs." Mais elle regrette que le groupe de référence ne permette pas davantage de réflexion sur les pratiques. L'IUFM devait constituer le creuset commun à tous les enseignants, CPE, documentalistes, que le Sgen-CFDT a toujours réclamé. Dans les faits, seuls quelques modules communs font se rencontrer les stagiaires. Angèle constate amèrement : "La seule occasion d'un stage commun aux PE, PLC, PLP a eu lieu un mercredi. Or, c'est le jeudi qui est réservé pour les stages à l'IUFM. Le mercredi, nous avons nos cours !" Accumulés, ces problèmes pèsent sur les stagiaires. D'autant que la charge de tra-

vail est importante. "Le mémoire, plus les fiches didactiques, plus les cours à préparer", c'est beaucoup pour Suzanne de Caen. Surtout, ajoute-t-elle, "quand on a l'impression d'être toujours évaluée au lieu d'avoir de la formation." Gisèle, qui

apprécie ses neuf heures de cours quand ses camarades anciens MA sont obligés de travailler à temps plein en P, s'interroge : "Comment font-ils ? La préparation de mes neuf heures me prend déjà tout mon temps !" Nadia se plaint aussi de l'abondance du tra-

vail demandé aux CPE stagiaires. "Le mémoire professionnel, le bilan des stages, les compte-rendus de modules, les stages, les déplacements, c'est trop ! On a tous des enfants, c'est difficile de tout concilier." Seule Cécile (PE2) trouve que c'est "cool" : "Quand on voit l'intérêt des choses, le travail devient plus agréable. Et puis, nous avons beaucoup de travail en équipe, ça stimule."

Améliorer le fonctionnement des IUFM, donner plus d'efficacité à la formation professionnelle, ... les étudiants et les stagiaires ont des propositions. Beaucoup comptent sur le Sgen-CFDT pour les aider à les porter. Il y est prêt.

Jean-François Rossard

LES TEXTES CONCERNANT L'ÉPREUVE PROFESSIONNELLE

- BO spécial n° 6 du 11/07/1991 : arrêté organisant les concours de recrutement dans le second degré (Capes-Capet).
- BO n° 44 du 19/11/1992. Statut des PLP : - concours de recrutement des PLP 2 - cycle préparatoire au concours interne d'accès du deuxième grade du corps des PLP.
- BO n° 33 du 26/9/1991 : note portant création de l'épreuve professionnelle dans les épreuves d'admission du concours de recrutement du second degré (Capes-Capet-CAPLP2). Modifications au BO n° 33 du 3/09/1992.
- BO n° 5 du 30/01/1992 : arrêté portant sur les épreuves du concours de recrutement des pro-

fesseurs d'école.

BO n° 12 du 12/03/1992 : informations pratiques sur le déroulement de l'épreuve professionnelle (session 92-93 des Capes-Capet-CAPLP2).

BO spécial n° 5 du 3/09/1992 : précision sur le déroulement de l'épreuve professionnelle (Capes-Capet-CAPLP2).

"Ceux qui auront choisi... [l'option 1] devront être en mesure de communiquer au jury les notes de synthèse de ces observations au moment de leur convocation aux épreuves d'admission."

JO du 10 décembre 1992 : CA CPE



TURBULENCES

c'est plein la vie

Un Journal
gratuit
pour tous
les Jeunes
adhérents
CFDT
de 16 à 28 ans.
Adressez-vous
à votre délégué.

Turbulences

Portraits
BILLY THE KID
À HUTCHINSON

Vos droits
GARE
AUX FORMATIONS
BIDONS

Mouvances
LE CANYONNING
LA SPÉLÉO DU SOLEIL

Tour de Babel
LA PAROLE
EST À VOUS

JOURNAL DE L'ASSOCIATION JEUNES CFDT/N° 1/JANVIER 1993/10 F